

LE DEVOIR

Tout homme doit être poli; mais il doit aussi être libre. (Montesquieu)

VOL. XC - N° 180

MONTREAL, LE JEUDI 12 AOÛT 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

L'aluminium en ébullition

Il y a quarante-huit heures de cela, Alcan a indiqué qu'elle avait signé une entente avec Pechiney et Alusuisse. Aussitôt, Alcoa, principal concurrent d'Alcan, est parti à l'assaut de Reynolds afin de conserver le titre de premier producteur mondial d'aluminium. Après les pâtes et papiers, le cuivre et le pétrole, voilà que la vague des fusions bouleverse un autre front des matières premières.

Il y a l'Elf qui envisage l'acquisition de Total, il y a la Banque Toronto-Dominion qui va avaler le Canada Trust, il y a l'ATT qui va assimiler Rogers Cattel, il y a Québecor qui va arrimer World Color, il y a également Alcan qui va fusionner avec Pechiney et Alusuisse, il y a enfin Alcoa qui veut mettre la main sur Reynolds. Entre le premier exemple de cette série d'alliances, parfois forcées, et le dernier, il ne s'est pas écoulé un mois. Le capitalisme est en pleine ébullition, voire en pleine phase de concentration.

L'aluminium n'aura pas fait exception. Pour des causes et objectifs quasi similaires à ceux qui prévalent dans l'univers du pétrole comme dans les mondes du cuivre et des pâtes et papiers, la planète aluminium s'est mise en moins de quarante-huit heures au diapason des économies d'échelle et des soustractions du nombre de joueurs, des gains de productivité et des additions de parts de marché.



Serge Truffaut

Voilà, cela faisait des années et des années que le prix de l'aluminium était en pleine dépression, économique évidemment et non mentale. Des années qu'il était aussi déprimé que l'était celui du pétrole et de pratiquement toutes les matières premières. Plus exactement, le prix de l'aluminium était prisonnier des affres inhérentes à la dépréciation depuis une bonne dizaine d'années.

Ce faisant, et ainsi qu'on pouvait le lire dans notre édition d'hier, «l'industrie traverse de durs moments, de constater Dan Roling de Merrill Lynch. Cette fusion m'apparaît donc logique du simple fait qu'il devrait en ressortir des gains de synergie, principalement en Europe, tout en contribuant à réduire les frais administratifs des trois entreprises concernées».

Petit prix oblige, les premiers rôles ou principaux acteurs de la scène aluminium comme ceux du pétrole ont tout naturellement constaté que les coûts afférents au développement de son entreprise, à même les forces dont elle dispose, s'avéraient plus élevés que les coûts liés à l'acquisition d'une autre entreprise. Bref, actuellement, dans le monde des matières premières, il est plus logique d'acheter un concurrent et ses parts de marché que d'investir des sommes colossales dans son entreprise en caressant l'espoir d'augmenter sa part de marché.

Qui plus est, pour les dirigeants d'Alcan comme pour ceux de Pechiney et d'Alusuisse, le temps, si l'on peut dire, jouait contre eux. Ou plutôt, ils se devaient d'agir avec une certaine rapidité afin de disposer ou de se réapproprier une marge de manœuvre suffisamment ferme ou prononcée pour que les négociations avec leurs principaux clients ne se résument pas à un cul-de-sac.

A ce propos, il est bon de rappeler que les tailles atteintes par les Coca-Cola, General Motors et autres entreprises de même gabarit permettaient à ces dernières d'imposer pour ainsi dire leurs prix. Dit autrement, la taille d'un Coca-Cola favorisait le chantage à la Wal-Mart. C'est-à-dire: Grosso modo ceci: nous sommes si gros qu'on peut acheter des gros volumes «d'alu» à condition que le prix soit celui-ci et non celui-là. Bref, la culture de la déflation a introduit le monde des matières premières avec un impact d'autant plus marqué que la valeur de ces dernières s'est réduite comme une peau de chagrin au cours des dix dernières années.

Cela dit, la fusion d'Alcan avec Pechiney et Alusuisse est une illustration parfaite d'une des tendances dominantes de la culture économique de ces années-ci. En un mot, il s'agit du recentrage sur le métier ou raison d'origine.

Dans les quotidiens étrangers, on pense au *Financial Times* et au *New York Times*, on n'a pas manqué de souligner que, depuis son arrivée à la tête d'Alcan, Jacques Bougie avait vendu les activités périphériques ou plus ou moins étrangères au métier de producteur d'aluminium. Le recentrage ainsi effectué s'est traduit par une nette amélioration du rendement de la compagnie.

Mais attention! Un rendement chétif, à cause justement d'un prix déprécié, par rapport aux capitaux engagés. A cet égard, plus de deux milliards ont été investis dans la construction d'une nouvelle usine à Alma.

Une fois n'est pas coutume, la nouvelle entité, qui sera rien de moins que le premier producteur mondial d'aluminium, à égalité avec Alcoa si cette dernière parvient à mettre la main sur la Reynolds qui ne veut pas de cette alliance, sera dirigée à partir de Montréal.

Seule ombre au tableau, la complexité du dossier est d'autant plus élevée ou marquée qu'il ne s'agit pas d'un mariage à deux mais bel et bien à trois. Qui va passer à la casserole? Est-ce que ce sera plus de cadres intermédiaires de Pechiney ou d'Alusuisse ou d'Alcan? Car comme l'enseigne un adage fort répandu dans le monde économique: à deux vous avez une compagnie, à trois vous avez une foule.

LES ACTUALITÉS

La dernière éclipse du millénaire a attiré les foules, page A 2

LES ACTUALITÉS

Le conflit de travail à La Ronde est réglé, page A 3

CULTURE

Le projet de Réseau des Arts reprend vie, page B 8

La 40^e conférence annuelle des premiers ministres a pris fin à Québec

Ottawa se réjouit

Les premiers ministres ont sanctionné la position fédérale en matière de dépenses et de fiscalité, estime Paul Martin

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Québec — En se faisant les apôtres d'une «approche équilibrée» en matière de dépenses et de fiscalité, les premiers ministres provinciaux ont, en vérité, sanctionné la position fédérale sur l'utilisation des surplus budgétaires, a conclu le ministre fédéral des Finances, Paul Martin.

«Le plus important est vraiment le fait que les provinces aient avalisé l'approche équilibrée qu'a adoptée le gouvernement canadien

depuis le début», a-t-il confié au *Devoir* hier, en réaction au consensus obtenu à l'issue de la conférence annuelle des premiers ministres qui s'est terminée hier à Québec.

M. Martin était ravi mais a évité tout triomphalisme. Selon lui, l'examen de la réalité canadienne par les premiers ministres provinciaux les a simplement conduits aux mêmes conclusions auxquelles en sont arrivés les libéraux fédéraux.

Il dit qu'il a d'ailleurs toujours affirmé qu'il fallait «absolument» diminuer les impôts «le plus vite possible» et «absolument investir

dans des domaines d'avenir», mais en faisant preuve de prudence afin de ne pas se retrouver en situation déficitaire.

Paul Martin estime donc conserver toute sa marge de manœuvre. «On va écouter les premiers ministres mais il faut dire que c'est l'intérêt des Canadiens qui doit dominer et guider nos décisions. Il faut faire nos choix en fonction de nos priorités», a-t-il dit. Et il faudra attendre son énoncé économique autumnal pour savoir s'il reprend à son compte les

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

Fusion d'Alcan avec Pechiney et Algroup

Alcoa réplique en lançant une offre sur Reynolds

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le rideau est tombé hier sur un regroupement à trois qui devait donner naissance au numéro mondial de l'aluminium... le temps d'une conférence de presse. Car à peine Alcan venait elle de confirmer sa fusion avec la française Pechiney et la suisse Algroup que l'américaine Alcoa, détronée de son premier rang, lançait une offre de prise de contrôle hostile visant l'acquisition de Reynolds, le troisième joueur dans l'industrie.

On ne voulait pas parler, hier, de la réaction d'Alcoa. «C'est notre transaction qui m'importe. Disons simplement que cette OPA hostile [d'Alcoa sur Reynolds] vient confirmer la logique de notre propre transaction», s'est contenté de commenter Jacques Bougie, président et chef de la direction d'Alcan, lors d'un appel conférence hier.

Dans une industrie aux cours déprimés, qui force les producteurs à sans cesse abaisser leur structure de coûts et qui les oppose à des clients de taille toujours plus grande, Alcan était particulièrement fière hier d'annoncer être parvenue à établir les paramètres d'une transaction de 16 milliards \$ US qui donnera naissance au plus gros joueur de l'industrie à l'échelle mondiale.

Une transaction dans laquelle Alcan se présente comme la locomotive de ce mariage à trois, qui a pris par surprise les marchés. Il appert que c'est Jacques Bougie qui a pris, dès le début de l'année, l'initiative d'un premier contact pour se rapprocher de

VOIR PAGE A 8: ALCOA

Salt Lake City en proie au chaos



JIM WILSON REUTERS

À SALT LAKE CITY (Utah), où l'on n'avait pas vu pareil phénomène depuis 30 ans, une tornade a semé hier en l'espace de quelques instants la destruction et le chaos, laissant dans son sillage au moins un mort et une centaine de blessés au milieu d'arbres déracinés, de voitures retournées, de toits arrachés et des débris d'installations temporaires élevés à l'occasion d'un congrès de détaillants. Voir nos informations, page A 2.

Côte des Éboulements

Les opposants s'en remettent à la Cour suprême

L'UQCN dit avoir la preuve que Québec a tout fait pour éviter de se soumettre au processus d'évaluation environnementale

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Ils ont attendu à la toute dernière minute mais ils l'ont finalement fait: presque deux mois après le début des travaux de la grande côte des Éboulements, les environnementalistes ont demandé, hier, à la Cour suprême la permission d'en appeler de la décision des tribunaux québécois. Si le plus haut tribunal au pays accepte d'entendre la cause, le gouvernement québécois risque d'être reconnu coupable d'avoir contourné les lois environ-

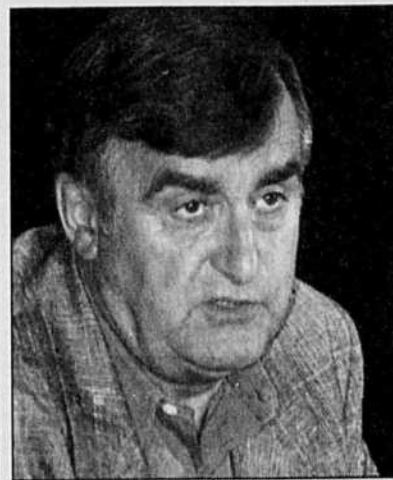
nementales pour parvenir à ses fins.

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), qui a déposé la plainte, dit avoir maintenant la preuve que le gouvernement québécois a tout fait pour éviter de se soumettre au processus d'évaluation environnementale et d'aller en audiences publiques. De l'allongement du tracé à reconstruire pour tomber sous la barre des 35 mètres — au-dessous de laquelle les audiences publiques ne sont plus obligatoires — jusqu'à la possibilité évoquée d'adopter des décrets d'urgence, la loi sur l'environne-

ment devait être contournée. Même le premier ministre Lucien Bouchard avait imposé un échecancier.

La requête a été déposée la dernière journée de la période dont elle disposait après la décision de la Cour d'appel du Québec, le 12 mai dernier. Dans ce dernier jugement, la cour dispensait une nouvelle fois le gouvernement de tenir des audiences publiques concernant les travaux de réfection de la côte des Éboulements.

VOIR PAGE A 8: COUR SUPRÊME



RENÉ MATHIEU LE DEVOIR

Le premier ministre Lucien Bouchard a fait le bilan, hier, de la 40^e conférence annuelle des premiers ministres.

Unis jusqu'à la fin

Bouchard a dû expliquer comment il pouvait contribuer à ce point au bon fonctionnement du Canada

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Téintée d'enthousiasme, l'unanimité ne s'est pas démentie à la 40^e conférence des premiers ministres provinciaux, jusqu'à la toute fin hier. Les premiers ministres ont toutefois dû se défendre de réclamer du fédéral des baisses substantielles d'impôt tout en lui présentant une liste d'épicerie tandis qu'à titre d'hôte de l'événement, Lucien Bouchard fut en mal d'expliquer comment il pouvait contribuer à ce point au bon fonctionnement du fédéralisme canadien.

«Cette conférence a été extrêmement positive. J'ai tout lieu de me réjouir de la coopération et du caractère très positif montré par mes collègues au cours de ces discussions», a résumé le premier ministre Lucien Bouchard à la clôture de l'événement. Mandaté par ses hôtes, M. Bouchard a communiqué, hier, avec le premier ministre Jean Chrétien pour l'informer des conclusions que la conférence a permis de dégager.

M. Bouchard estime que la liste de demandes (voir encadré) qu'ont dressée, hier, les dix premiers ministres provinciaux et les trois leaders territoriaux est «très modérée» puisqu'elle ne comprend qu'un programme d'infrastructure, «et pour le reste il n'y a pas beaucoup d'argent, de sorte que le fédéral a toute la latitude pour répondre généreusement à tout ce que nous proposons».

Quant à savoir comment le chef péquiste pourra expliquer à ses militants son rôle de quasi-«capitaine

VOIR PAGE A 8: UNIS

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux: page A 6



QUE SONT-ILS DEVENUS?

Jacques Grisé, le «troisième» de Paul et Paul

Depuis qu'il est disparu de la scène, Jacques Grisé, le «troisième» du célèbre groupe Paul et Paul ne chôme pas. Derrière le rideau commode de l'anonymat, il se consacre à l'écriture comique. Scripteur, chercheur et rédacteur en chef de l'émission *L'Écuyer*, Grisé garde de beaux souvenirs de sa carrière d'humoriste public mais se réjouit de vivre désormais loin de la scène. Parce que la scène le terrifiait. Voir page B 1

MÉTÉO

Montréal
Ciel variable.
Max: 25 Min: 15

Québec
Ciel variable.
Max: 23 Min: 14

Détails, page B 5

INDEX

Annonces A 4 Éditorial A 6
Avis publics B 5 Le monde A 5
Bourse B 3 Les sports B 6
Culture B 8 Montréal A 3
Économie B 2 Mots croisés B 5
Horizons B 1 Télévision B 7

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Le racisme derrière la fusillade de Los Angeles

Le suspect s'est rendu à la police

PATRICK SABATIER
CORRESPONDANT
DE LIBÉRATION
À WASHINGTON

Buford O. Furrow Jr., un mécanicien de 37 ans, suspect numéro un dans la dernière en date des fusillades ayant ensanglanté les États-Unis, s'est finalement rendu hier aux autorités à Las Vegas, dans le Nevada. Mardi, en milieu de journée, un homme avait en effet tiré des rafales de fusil-mitrailleur sur de jeunes enfants dans un centre communautaire juif du nord de Los Angeles. Par miracle, l'attaque n'a fait que cinq blessés graves, dont trois enfants de cinq et six ans. Depuis, l'auteur des tirs avait été identifié et recherché par la police américaine.

Les images des bambins encadrés par les policiers lourdement armés qui les évacuaient du North Valley Jewish Center de Granada Hills ont ravivé le débat récurrent sur la violence, multipliée par l'accès libre qu'ont les Américains aux armes les plus puissantes. Le président Clinton a condamné «ce nouvel acte de folie et de violence armée», tandis que le maire de Los Angeles, Richard Riordan, juge «intolérable que n'importe quel individu ait le droit de posséder un fusil-mitrailleur», en vertu du sacro-saint deuxième amendement à la Constitution, qui protège le droit des citoyens à porter des armes et à former des milices.

Mais l'attaque de Los Angeles a une tout autre dimension que les récents massacres d'Atlanta (Géorgie) ou de Littleton (Colorado). Buford O. Furrow était à la fois un malade mental, un détenu en liberté conditionnelle et un raciste virulent qui a pris pour cible des enfants juifs. Les policiers ont retrouvé dans sa camionnette, outre des stocks de munitions, de grenades et de produits de survie, de la littérature néonazie. Le *Seattle Times* a révélé hier que ce natif de l'Etat de Washington avait été membre de l'Eglise de Jésus-Christ chrétien du révérend Richard Butler, qui prêche depuis des années la théologie raciste de «l'identité chrétienne». Celle-ci fait des juifs «la semence de Satan» et des races non blanches des «créatures de la boue» à exterminer. Furrow avait épousé la veuve d'un des «héros» de cette mouvance raciste, le fondateur du groupe The Order, abattu en 1984 dans une fusillade après avoir assassiné un journaliste juif et commis plusieurs attaques de banques.

Les illuminés de l'extrême droite ont multiplié ces derniers mois les attaques meurtrières. Du 2 au 4 juillet,

un étudiant de 21 ans, Benjamin Smith, militant d'un autre groupe pseudo-religieux, l'Eglise mondiale du créateur, avait tué un Noir et un Asiatique, et blessé neuf juifs et Asiatiques dans l'Illinois et l'Indiana avant de se suicider. Le 11 juillet, la police a arrêté à Redding (Californie) James et Benjamin Williams, 31 et 29 ans, deux paysagistes liés à l'extrême droite et les a inculpés du meurtre de deux homosexuels et de l'incendie de trois synagogues. «Certains adhérents de l'identité chrétienne croient que l'an 2000 verra la bataille finale de l'Armageddon dont parle la Bible et qu'elle opposera la race blanche aux juifs et aux peuples de couleur», explique Mark Potok, responsable du Southern Poverty Law Center, organisation qui suit l'évolution des groupes racistes américains. Bien que le nombre de groupes racistes organisés et publics soit en baisse, la fréquence et la gravité des actes commis par des extrémistes racistes est en augmentation. Ce sont de plus en plus des déséquilibrés isolés, mais puissamment armés et inspirés par la haine raciale. Buford O. Burrow, par exemple, était en liberté surveillée après avoir été condamné en avril à quatre mois de prison pour avoir agressé avec un couteau les employés d'un centre psychiatrique où il avait été soigné pour troubles mentaux.

Jugé comme un adulte

Par ailleurs, l'adolescent américain accusé d'avoir blessé par balles six de ses camarades dans un lycée de Conyers en Georgie le 20 mai dernier doit être jugé comme un adulte, a statué mercredi le juge pour mineurs William Schneider.

La fusillade de Conyers était intervenue un mois jour pour jour après la fusillade meurtrière du lycée Columbine de Littleton dans le Colorado.

Le juge a expliqué qu'il croyait que le besoin de la société de prévenir de telles fusillades pesait plus lourd que les intérêts de T. J. Solomon, 15 ans. «Le fait que l'enfant ait tenté de copier un crime haineux et prémédité et ait montré si peu de respect pour la sécurité des autres (...) fait que l'intérêt public de le traiter comme un adulte outrepassait les intérêts de l'enfant», a estimé le juge.

Le juge a transféré le dossier à la cour supérieure, devant laquelle l'adolescent risque la détention à perpétuité s'il est reconnu coupable. La peine maximale encourue par un mineur est de 60 mois.

Avec Associated Press

Salt Lake City dévastée

D'APRÈS ASSOCIATED PRESS ET L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Une tornade a fait au moins un mort et une centaine de blessés hier dans le centre-ville de Salt Lake City (Utah).

Le premier bilan fourni par Ken Connaughton, porte-parole du maire de Salt Lake City Deedee Corradini, faisait état de quatre morts et plus de cent blessés. M. Connaughton a ensuite rectifié ce bilan, expliquant que les premières informations étaient erronées et que seule la mort d'une personne était confirmée.

Chris Garcia, un porte-parole des pompiers, a déclaré que ses services avaient transporté 25 personnes, dont sept étaient grièvement blessées.

La tornade, qui a frappé le centre de Salt Lake City aux environs de 13h, a déraciné des arbres et emporté des stands installés pour un congrès de commerçants. Le toit du centre Delta, un centre de spectacle de 20 000 places qui abrite l'Utah Jazz, a été endommagé ainsi que celui du Centre des congrès Salt Palace.

Des sauveteurs, aidés de chiens policiers, dégageaient les débris à la recherche d'éventuelles victimes. Selon un porte-parole de la police des autoroutes, de 200 à 300 personnes étaient sur place pour apporter les premiers secours et dégager les victimes.

De nombreuses personnes ont été blessées par des débris emportés par le vent. Quelque 20 000 personnes étaient privées de courant, selon une porte-parole de la compagnie d'électricité locale. Un hôpital de la ville fonctionnait grâce à ses groupes électrogènes.

Devant ce qu'il a qualifié de «torrent de destruction», le gouverneur de l'Utah, Michael Leavitt, a décrété l'état d'urgence, ce qui permet de recevoir une assistance du gouvernement fédéral. Selon le gouverneur, «tous les blessés ont été hospitalisés».

Des averses de grêlons de la taille de billes ont précédé et suivi la tornade. Selon les services météorologiques, des observateurs ont signalé un grave orage de grêle sur la partie sud de la vallée de Salt Lake dans la banlieue de Herriman.

Bill Alder, un météorologue du service de météorologie nationale, a confirmé que le site de la tornade était inhabituel.

Selon lui, l'Utah ne connaît que deux tornades dans une année normale. Il a précisé qu'une alerte avait été donnée seulement sept minutes avant l'arrivée de la tornade.

Selon un témoin, le passage de la tornade a duré environ deux minutes et demie. «C'était difficile de respirer», a déclaré ce témoin. «C'est arrivé si vite que c'était incroyable», a déclaré un autre témoin, un habitant de New Orleans.

Une première en 30 ans

C'est la première fois depuis quelque trente ans qu'une tornade s'abat sur la capitale de l'Utah. Cette tornade était peut-être de la classe F2, ce qui signifierait que le vent avait une vitesse située entre 180 et 250 km/heure.

Après le passage du tourbillon noir, le centre-ville ressemblait à une zone sinistrée avec des camions retournés en travers de la route, des lignes électriques arrachées, des fenêtres soufflées, le sol jonché de bris de verre.

David Gross, un exposant de Sudbury dans le Massachusetts, se trouvait à l'intérieur du Salt Palace lorsque la tornade est survenue. «Il y avait beaucoup d'éclairs et de vent. Le toit s'est ouvert et le vent a arraché une porte. C'était fini en quinze ou vingt secondes, mais cela a paru plus long que ça. Tout n'arrêtait pas de trembler».

Les tornades sont des phénomènes locaux très destructeurs, encore mal compris des scientifiques, et qui font chaque année aux États-Unis 80 morts en moyenne et 300 millions de dollars de dégâts.

Wagons de chemin de fer enlevés dans les airs comme des fûts de paille, maisons volatilisées, arbres déracinés, les tornades agissent comme de véritables pompes aspirantes nivelant tout sur leur passage.

Les États-Unis sont la région du monde la plus touchée par ce phénomène, avec environ un millier de tornades signalées chaque année, principalement dans la région des grandes plaines du Midwest, baptisée «couloir des tornades». C'est en effet dans cette vaste étendue rurale, à l'est de la «ligne de sécheresses» («dryline») qui longe les Rocheuses, que l'air chaud et humide qui remonte du golfe du Mexique entre en conflit avec de l'air plus frais et sec en provenance du Canada ou de Californie, donnant naissance à de violents orages dits «supercellulaires», où naissent les tornades.

Clinton au Québec le 8 octobre

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le président américain Bill Clinton effectuera une visite officielle d'une journée au Canada, le 8 octobre, à l'occasion de laquelle il prononcera notamment un discours dans le cadre d'une conférence internationale sur le fédéralisme à Mont-Tremblant.

La nouvelle a été annoncée hier par le premier ministre Jean Chrétien. Il s'agit de la deuxième visite officielle du président américain au Canada et sans doute sa dernière avant de quitter la Maison-Blanche.

Cette visite permettra de faire le point sur «un large éventail de questions bilatérales et multilatérales», a souligné M. Chrétien par voie de communiqué.

Il sera question, notamment, des relations commerciales canado-américaines et de la situation explosive dans les Balkans.

On s'attend à ce que le président inaugure la nouvelle ambassade américaine située dans le Marché By, dans le centre-ville d'Ottawa, mais c'est sans doute le discours de dignitaire américain à Mont-Tremblant qui retiendra l'attention.

L'ambassade des États-Unis à Ottawa, on n'avait aucun détail sur la tenue du discours du président mais, selon l'un des organisateurs de cette conférence, il portera sur le thème général «du fédéralisme à l'ère de la mondialisation».

La fin du monde est remise à plus tard

En dépit des nuages, l'éclipse a déplacé les foules

PRESSE CANADIENNE ET LE MONDE

De l'Atlantique au Bengale en passant par l'Europe, l'ombre de la lune a parcouru plus de 13 000 kilomètres, plongeant une partie de l'hémisphère nord dans une pénombre, voire une nuit complète. Plusieurs centaines de millions de personnes ont pu assister au spectacle de la rencontre de la lune et du soleil, les conditions atmosphériques décevantes ne freinant en rien l'engouement pour la dernière éclipse totale de soleil du millénaire.

Le phénomène a touché d'abord, sous forme partielle, les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, territoire français à l'est du Canada, avant d'atteindre, vers 12h05, la Cornouailles britannique, premier territoire européen concerné.

Les lève-tôt, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, ont vu le soleil se lever deux fois hier matin. Les amateurs ont pu, à l'aide de filtres ou de verres protecteurs, de casques de soudeurs ou de réflecteurs de fabrication domestique, observer la lune couvrir environ 93 % du soleil.

Contrairement aux observateurs vivant en Europe et au Moyen-Orient, qui se trouvaient sur le passage de l'éclipse totale, les Canadiens de la côte est ont vu les ombres s'allonger, mais jamais la noirceur totale. Seul un mince croissant du soleil apparaissait encore derrière la lune.

La température a également baissé de plusieurs degrés.

À Montréal, l'éclipse était de 67 %,

tandis qu'à Toronto, elle n'était que de 16 % — un peu comme si on avait pris une petite bouchée du soleil.

Le meilleur endroit pour jouir du spectacle, au Canada, aurait dû être réservé aux 222 personnes qui travaillent sur la plateforme de forage pétrolier Hibernia, située à environ 315 kilomètres au sud-est de Saint-Jean. Malheureusement, un épais couvert nuageux a empêché les travailleurs de voir la lune recouvrir près de 95 % de la surface de l'astre solaire, a-t-on appris auprès de la direction.

En France, le mauvais temps n'a pas empêché de nombreux déplacements vers les départements de la «bande de totalité». À Paris, la gare du Nord a été prise d'assaut. La SNCF a dû faire face à une «très forte affluence». Tous

les passagers n'ont pu prendre place dans les trains vers la Normandie et la région Champagne-Ardenne, où le temps était plus clément. Sur les routes, plusieurs embouteillages ont été signalés, dès le début de la matinée. Jusqu'au dernier moment, les dernières paires de lunettes protectrices disponibles se sont arrachées, des incidents étant signalés à la Cité de la Villette, à Paris. La distribution de lunettes a posé aussi des problèmes en Allemagne, où l'éclipse a attiré de nombreux curieux dans la bande d'obscurité, notamment à Stuttgart et à Munich.

Des scientifiques américains et japonais avaient élu le département de Rimnicu Vilcea, en Roumanie, pour observer l'éclipse, tandis que d'autres



Des moines bouddhistes se sont laissés aller à la contemplation des cieux, hier, près de la tour Eiffel. La prochaine éclipse totale est prévue pour 2081.

avaient préféré l'Anatolie, où les conditions atmosphériques étaient plus sûres.

Dans certains pays comme l'Iran, les religieux se sont emparés de l'événement. En Inde, les croyances traditionnelles, qui en font un prodige funeste, côtoyaient l'approche scientifique, qui mobilisait, au terme du parcours de l'ombre lunaire, les astronomes indiens.

Tout va bien...

En Syrie, l'éclipse solaire, totale dans l'extrême nord-est du pays, a valu un jour férié aux employés du service public. En Iran, l'ayatollah Khamenei a appelé la population à des prières collectives pendant la durée du phénomène. Au Mexique, les plus hauts dignitaires de l'Eglise catholique se sont attachés à rassurer la population contre les prédictions des faux prophètes prompts à annoncer la fin du monde. L'appel n'a pas été entendu dans toute l'Amérique latine. À Bogota, en Colombie, un homme de quarante ans a tué sa femme avant de se suicider pour «devancer la fin du monde». Au Brésil, le commissaire de police d'une petite localité de l'Etat de Paraíba a libéré trois délinquants afin de leur offrir un dernier jour de liberté avant l'«apocalypse». Il a été démis de ses fonctions.

En France, les prisons n'ont pas été ouvertes, mais l'administration pén-

tentiaire a fait un cadeau à ses détenus: 45 000 d'entre eux (sur environ 56 000) ont reçu des paires de lunettes spéciales pour observer l'éclipse à travers les barreaux.

Un jour ordinaire à Belgrade

À Belgrade, en revanche, l'éclipse, qui ne devait être que partielle, ne faisait guère recette. Le sujet de préoccupation le mieux partagé restait celui de la chute annoncée du président yougoslave Slobodan Milosevic. Peu réceptive aux phénomènes naturels, l'opposition, avec la bénédiction de l'Eglise orthodoxe de Serbie, préfère préparer le grand rassemblement du 19 août, censé précéder le départ du maire de Belgrade. «Mercredi une éclipse va se produire. Le monde entier l'attend. La Serbie n'aura pas cette occasion puisqu'elle est plongée dans l'obscurité depuis des années», a écrit l'hebdomadaire *Politika*, l'organe de presse officiel.

L'éclipse a par ailleurs fait des victimes, des spectateurs imprudents pour la plupart. À Kaiserslautern, un homme de 42 ans distrait par le phénomène a trouvé la mort lorsque sa voiture a percuté le pilier d'un pont. Près de Ludwigshafen (Rhénanie-Palatinat), un étudiant de 24 ans qui voulait observer l'éclipse depuis un poteau électrique a reçu une charge de 20 000 volts; gravement brûlé, il a été hospitalisé, selon la police locale.

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

ROLEX
GENÈVE

Day-Date
en or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Grand solde d'été

au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes d'été, importés d'Italie
laine - coton - lin
rég. 950 \$ Solde 399 \$

Vestes d'été, importés d'Italie
laine - coton - lin
rég. 695 \$ Solde 299 \$

Pantalons 100 % laine, importés d'Italie
rég. 195 \$ Solde 99 \$

Pantalons 100 % coton, importés d'Italie
rég. 150 \$ Solde 75 \$

1118, rue Sainte-Catherine O.,
Suite 200, Montréal (Québec)
H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h
Samedi de 10h à 16h
Tous les soirs après 18h
sur rendez-vous seulement

C a h i e r s p é c i a l

publié le samedi 28 août 1999

Rentrée littéraire

Date de tombée: le vendredi 20 août 1999

LE DEVOIR

LE DEVOIR

MONTREAL

La Ronde rouvre aujourd'hui

La Société du parc des Îles et ses employés en viennent à une entente

Les enfants peuvent enfin respirer: les manèges reprendront leur ballet ce matin à La Ronde. Une entente est en effet finalement intervenue hier entre la Société du parc des Îles et ses employés en lock-out depuis 15 jours. Reste maintenant à trouver une façon de limiter les dégâts causés.

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

La Ronde devrait reprendre normalement ses activités aujourd'hui, après qu'une entente de principe fut intervenue hier midi entre la Société du parc des Îles et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Terre des hommes. Satisfaits d'avoir obtenu des augmentations salariales variant selon l'ancienneté entre 9,3 % et 15,38 % en quatre ans, les employés en lock-out depuis 15 jours ont immédiatement plébiscité l'entente dans une écrasante proportion de 96 %.

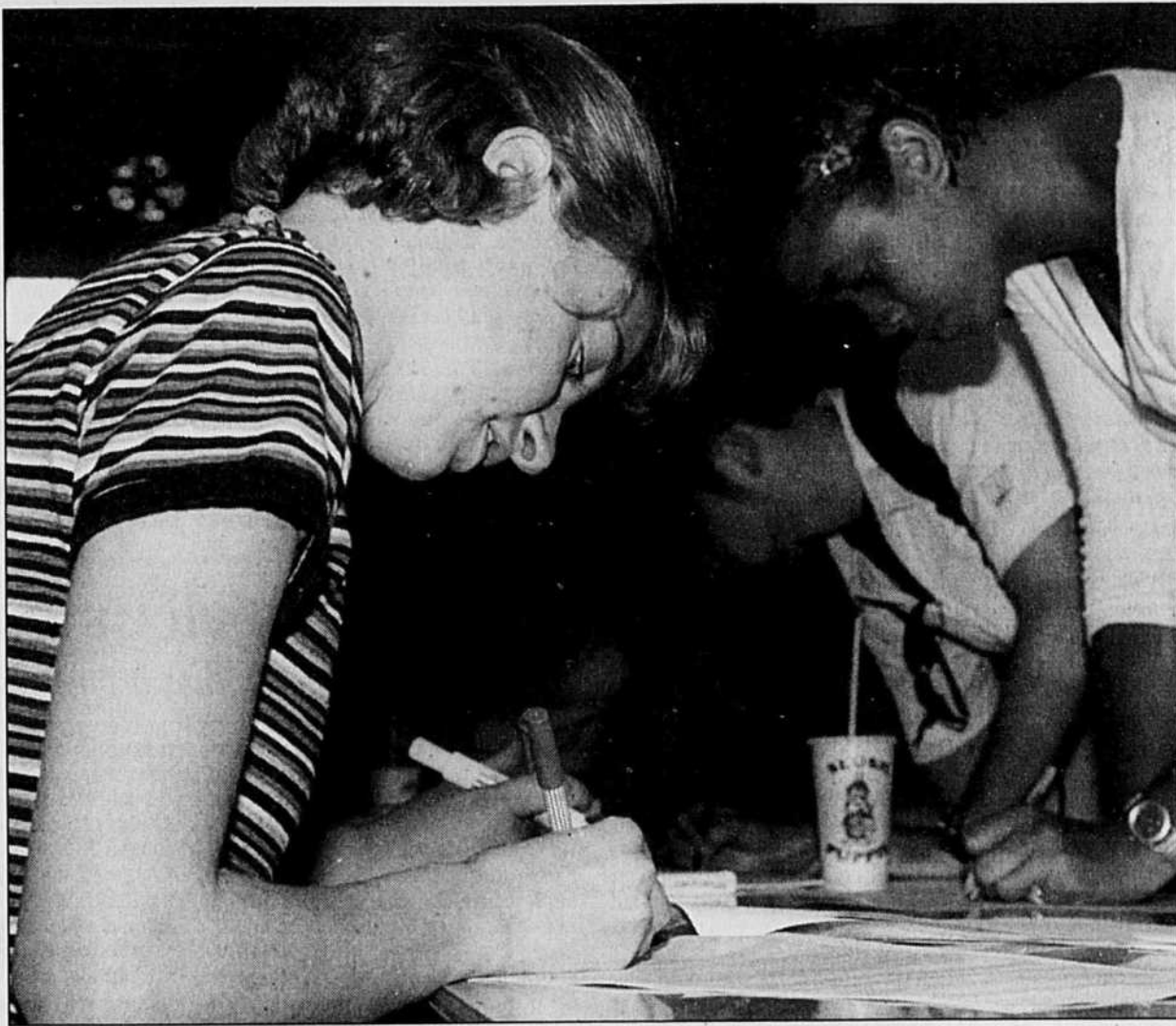
Assurant ne pas avoir cédé, malgré les apparences, devant l'injonction obtenue vendredi par les employés contre l'emploi de briseurs de grève et la pression exercée depuis le début de la semaine par le conseil exécutif de Montréal pour un règlement rapide du conflit, le directeur général de la Société du parc des Îles, Pierre Bibeau, se disait hier particulièrement heureux d'avoir obtenu que ses employés fassent dorénavant preuve de plus de polyvalence. Permettant d'éviter que les employés ne tombent dans une routine lassante, cette polyvalence, croit-il, permettra à la fois d'améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts dans l'avenir.

L'entente de principe, conclue après un sprint de négociation entrepris en début de semaine en présence d'une conciliatrice du ministère du Travail, prévoit des augmentations salariales générales de 2 % cette année et de 1,5 % pour chacune des trois années suivantes. Ces augmentations s'élevant à un total de 5 % en trois ans (ou 6,5 % en quatre ans), l'employeur se croyait permis hier de dire qu'il n'a jamais dérogé de ses offres finales, rejetées une première fois par les employés, rejet qu'il avait amené à déclarer le lock-out.

À ces premières augmentations salariales s'ajoutera cependant chaque année un montant forfaitaire variant selon l'ancienneté et versé en vertu de la nouvelle polyvalence des employés. Avec l'ajout de ces nouveaux montants, qui seront finalement intégrés à partir de 2002 au salaire régulier, le salaire horaire des employés saisonniers ayant une année ou moins d'expérience passera en quatre ans de 8,84 \$ à 9,71 \$ (une augmentation de 9,8 %), celui des employés ayant sept ans et plus d'expérience passant pour sa part de 9,56 \$ à 11,03 \$ (une hausse de 15,38 %).

Satisfait de l'obtention de la parité salariale

Reconnaissant avoir dû faire certaines concessions par rapport aux demandes initiales, le président du syn-



Les jeunes employés de La Ronde ont accepté à 96 % l'entente par laquelle ils obtiennent des augmentations salariales variant entre 9,3 % et 15,38 % en quatre ans.

dicat des employés, Stéphane Breault, se disait hier particulièrement satisfait d'avoir obtenu pour ses membres la parité salariale avec les autres employés de la Société du parc des Îles. Il ne fait pas de doute, selon lui, que l'injonction obtenue devant la Cour supérieure, qui empêchait pratiquement le fonctionnement normal de La Ronde sans son personnel régulier, et l'entrée en scène du conseil exécutif dans les négociations ont été pour beaucoup dans le règlement du conflit. «On a démontré que l'employeur n'avait aucune raison économique de maintenir sa position intransigeante», expliquait-il hier. Il y avait quel'un, quelque part, qui bloquait les négociations pour d'autres raisons.

La Société du parc des Îles s'accordait quelques jours hier pour mesurer les impacts financiers des 19 jours de conflits, dont neuf de fermeture forcée du parc d'amusement. On souligne toutefois que les revenus moyens d'une journée d'activité s'élevaient à 150 000 \$. Différents scénarios seront étudiés durant les prochains jours, a-t-on annoncé, pour réduire autant que possible les pertes subies. On examinera par exemple comment on dédommagera les quelque 75 000 détenteurs d'abonnements, mais aussi la possibilité d'allonger les heures d'ouverture, d'ajouter carrément une semaine complète à la saison de La Ronde ou bien une série de fins de semaine durant le mois de septembre.

Le service jusqu'à la gare Windsor reprendra fin novembre

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Le train de banlieue en provenance de Blainville pour suivre sa route au-delà de la gare Jean-Talon jusqu'au centre-ville de Montréal, à la gare Windsor, dès la fin de novembre. Le ministère des Transports a débloqué les fonds nécessaires et Chemin de fer Saint-Laurent et Hudson, une filiale de Canadian Pacific, n'attend plus que le matériel pour compléter les travaux d'amélioration des infrastructures.

Selon Michel De Bellefeuille, chef de service pour les trains de banlieue chez Chemin de fer Saint-Laurent et Hudson, les travaux d'aménagement des voies sont déjà commencés, mais il manque encore certaines pièces pour tout compléter. Il faut en outre remonter trois postes d'aiguillage et doubler le chemin de fer sur une distance d'environ un kilomètre et demi (un mille) dans la subdivision Adirondack, au nord de Montréal-Ouest. Présentement, la seule voie existante est utilisée par des convois de marchandises, ce qui occasionne parfois des conflits d'horaire.

«Pour faire cela, ça prend de la rail soudée et on n'en a

pas», explique M. De Bellefeuille. On en attend de la région des Grands Lacs. Là-bas, il y a une voie de rail soudée qui ne sert pas. On est en train de la démonter et on va l'amener ici. Il nous manque aussi des pièces pour les aiguillages.

Tout cet équipement devrait arriver d'ici quelques semaines ou quelques mois, selon M. De Bellefeuille. Leur installation ne sera alors qu'une question de deux ou trois semaines. «On prévoit que les travaux seront complétés fin novembre. Peut-être quelques semaines avant ou après, mais on parle de fin novembre.»

Les travaux coûteront au total 1,9 million de dollars. Chemin de fer Saint-Laurent et Hudson couvrira une partie de cette somme, soit 800 000 \$, et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), 1,1 million, dont 75 % (825 000 \$) est assumé par le ministère des Transports du Québec. Le Conseil du trésor a autorisé le déblocage des fonds au début du mois de juillet.

Instauré en mai 1997, le train de banlieue Blainville-Jean-Talon est rapidement devenu populaire: à ce jour, 5000 déplacements s'effectuent quotidiennement par cette ligne, un objectif qui ne devait être atteint que l'année prochaine.

En janvier dernier, l'AMT prolongeait le service jusqu'à la gare Windsor, au coin de la Gauchetière et de

Peel, afin de pallier le retrait des autobus à plancher bas. Le service avait été abandonné le 31 mai dernier parce que l'AMT n'avait pas l'argent pour procéder aux améliorations des infrastructures. En remplacement, l'AMT a instauré un service de trainbus entre la gare Jean-Talon et le centre-ville via l'avenue du Parc, le 935.

Délai réduit de dix minutes

Le trajet entre les gares Jean-Talon et Windsor durait, avant son interruption, 26 minutes. À l'AMT, on évalue que ce délai sera réduit de 10 minutes avec les améliorations apportées au réseau. «Cette amélioration permettra d'augmenter de beaucoup la fiabilité du service», ajoute Bernard Théorêt, porte-parole à l'AMT. Avant, le train devait faire des détours et, lorsque d'autres trains circulaient, il devait parfois attendre.

Trois départs seront offerts dans chaque direction entre Jean-Talon et Windsor. Quant à la ligne 935, il est possible qu'elle soit modifiée, concède M. Théorêt. «Des ajustements seront peut-être apportés aux trainbus 935. Il se peut que le service soit légèrement réduit.»

Le prolongement du train de banlieue vers le nord jusqu'à Saint-Jérôme est, quant à lui, pour l'instant suspendu. «Il y a des municipalités qui en font la demande», explique M. Théorêt. C'est une possibilité qui est regardée, mais on n'en parle pas pour l'instant.

Point sur la Feria de Montréal

À Montréal, des taureaux de velcro ?

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Tandis que les groupes de défense des animaux s'entredéchirent, les organisateurs de la Feria de Montréal ont fièrement dévoilé hier la programmation de leur événement. Les détails de la corrida portugaise n'avaient été livrés jusqu'ici qu'au compte-gouttes. Hier, les promoteurs ont répondu aux nombreuses questions des journalistes — avec plus ou moins de précision parfois... — pour démystifier le monde des toreros.

D'abord, la Feria de Montréal ne sera pas que la corrida du 21 août. Les Montréalais auront également droit à trois journées d'activités latines culturelles et gastronomiques au marché Maisonneuve. «On veut en faire une grande fête latine à tous les ans au même titre que le Festival de jazz. Juste pour rire, les FrancoFolies, tout ce qui fait de Montréal une grande ville de festivals», a déclaré le promoteur Jean-Louis Nadeau.

Les organisateurs comptent donc intéresser les Québécois ainsi que les communautés culturelles à cette Feria de Montréal. Mais le travail d'éducation sera long, reconnaît Jean-Louis Nadeau. Il faut initier la population à cette culture de la tauromachie, en commençant par différencier la corrida espagnole — avec mise à mort du taureau — de la corrida portugaise. Par contre, même si on ne tue pas le taureau au Portugal, celui-ci sort de scène passablement amoché par les coups de lance qu'il a reçus. Ce qui n'est pas supposé arriver à Montréal puisqu'on prévoit une corrida «proprie»: le taureau, revêtu d'une couverture de velcro, est pourchassé par un cavalier à cheval qui lui lance des bâtons qui collent à son dos. À la fin, huit forcados maîtrisent à mains nues le taureau, une occasion d'admirer le courage de ces hommes, lance Jean-Louis Nadeau.

«La corrida portugaise est la plus belle, la plus noble, la plus grande, n'a pas hésité à déclarer Jean-Louis Nadeau. C'est la rencontre la plus authentique entre l'homme et le taureau. Il n'est pas diminué par les pics et le sang.»

Justement, à propos des taureaux, M. Nadeau a annoncé qu'un troupeau de l'État du Massachusetts a passé avec succès les tests de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et devrait être en ville sous peu. Le premier troupeau choisi, originaire du Mexique, avait quant à lui été écarté après qu'on eut décelé des virus chez deux des taureaux.

Les huit taureaux de race brave seront transportés «aus si professionnellement que les chevaux qui participent aux concours équestres», spécifient les promoteurs. Ceux-ci répondent ainsi au Réseau action globale, qui affirme que les bêtes seraient transportées dans «des camions non ventilés, non climatisés, sans eau et sans nourriture».

Trois toreros à cheval affronteront les taureaux. João Salgueiro, cavaleiro (cavalier, en portugais) depuis une dizaine d'années au Portugal; Patricia Pellen, une jeune Française de 23 ans qui suit les traces de son père, et le novillero (jeune torero) français d'origine gitane Rafael Cana-da. La troupe des Forcados Amadores de Santarém, qui existe depuis 1915 et est la plus ancienne du Portugal, se chargera de maîtriser les taureaux.

Vers l'abattoir

Et après le spectacle? Les taureaux devaient être remis à la SPCA et vivre une retraite paisible dans une ferme des Cantons de l'Est, mais l'organisme a annoncé mardi qu'il lui était impossible de recueillir les bêtes. Les fermiers qui devaient s'en charger se sont désistés parce que «écaurés», ont-ils écrit, de la publicité faite par le Réseau action globale. Celui-ci a accusé la SPCA d'appuyer la Feria en acceptant 0,25 \$ par billet vendu, argent qui devait servir à des soins aux taureaux après le spectacle.

Hier, Jean-Louis Nadeau ne savait pas encore à qui il remettrait l'argent recueilli puisque la SPCA n'en voulait plus. Quant aux taureaux, ils ne seront ni immolés pour distribuer la viande aux pauvres ni utilisés de nouveau dans d'autres «corridos sanglants», comme l'a évoqué la SPCA. Les huit bêtes retourneront effectivement dans leur ranch américain, mais elles ont beaucoup plus de chance de finir leurs jours à l'abattoir que sur le sable d'une arène. En effet, selon M. Nadeau, pas un torero ne voudrait affronter un taureau qui a déjà l'expérience de la scène. «Le taureau n'est pas un animal bête», dit le promoteur. Après 15 minutes dans une arène, le taureau a compris le jeu dont il est l'objet. L'animal peut par contre être réutilisé lors de rodéos.

Les organisateurs affirmaient hier avoir vendu «plus de 4000 billets», et ils espèrent en vendre au moins 15 000 pour la soirée qui a lieu dans moins de deux semaines. À l'extérieur du restaurant où avait lieu la conférence de presse, deux membres du Réseau action globale attendaient les journalistes. «Avec seulement 4000 billets de vendus, je pense que les Québécois ont parlé», a lancé Gary Martin. Ils n'en veulent pas, de corridos.

Dernière chance pour les urgentologues du Royal Victoria

L'enjeu: la survie de la salle d'urgence de l'endroit

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

La Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), qui a reçu en début de semaine le rapport produit par un comité d'experts sur la situation des urgentologues à l'hôpital Royal Victoria, s'est engagée, selon la direction de l'hôpital, à rendre sa conclusion d'ici lundi prochain. L'enjeu, c'est carrément la survie de l'urgence.

«On espère ne pas avoir à fermer l'urgence, mais maintenant, le temps presse», déclarait hier Hugh Scott, président-directeur général du Centre universitaire de santé de McGill, dont le Royal Victoria fait partie.

La démission des 19 urgentologues de l'urgence doit entrer en vigueur dès le 1er septembre. Ceux-ci avaient remis en bloc leur démission, le 21 juin dernier, pour protester contre les enquêtes entreprises par la RAMQ sur leurs méthodes de facturation. Les parties concernées s'étaient finalement entendues, à la mi-juillet, sur la composition d'un comité d'experts indépendants, pour arbitrer le différend.

Comme les conclusions du rapport se faisaient toujours attendre, Hugh Scott avait d'abord prévu de discuter dès aujourd'hui, en conférence de presse, d'une fermeture possible de l'urgence du Royal Victoria, et de ses conséquences. À la RAMQ on affirmait hier, à mi-jour-

née, avoir simplement reçu une copie préliminaire du rapport du Comité, pour fin de commentaires. «On attend le rapport définitif, et on fera diligence», disait alors Pierre Boucher, adjoint au p.-d.g. de la RAMQ. Toutefois, le Dr Alain Vadeboncoeur, président de l'Association des médecins d'urgences du Québec et membre du comité d'experts, indiquait hier en fin de journée qu'un rapport définitif avait été transmis à la RAMQ dès lundi.

Les médecins de l'endroit sont soupçonnés d'y aller d'examen exagérément poussés

Les inquiétudes exprimées hier par la direction de l'hôpital semblent de toute façon avoir porté fruits, et le Royal Victoria a annoncé le report de la conférence de presse prévue pour aujourd'hui. «On s'est parlé à plusieurs reprises au cours de la journée», indiquait Hugh Scott. La RAMQ ne pouvait pas avoir examiné le rapport pour le lendemain, mais ils se sont engagés à le faire pour le début de la semaine prochaine. Et on espère qu'on en arrivera à une entente juste et équitable... Personne de la RAMQ n'a pu être joint, hier en fin de journée.

Dans ses enquêtes qui ont déclenché les démissions, la RAMQ remettait en question le nombre élevé d'examen «complets majeurs» effectués par les urgentologues du Royal-Victoria, qui coûtent plus cher que d'autres examens, qualifiés de «complets» ou d'«ordinaires». On avait réclamé aux urgentologues, rétroactivement, près de la moitié de leurs revenus pour les années 1996, 1997 et 1998.

GIORGIO
EMPORIO

70%

UNE SEMAINE SEULEMENT SUR TOUTE LA COLLECTION
PRINTEMPS/ÉTÉ 1999

DU 13 AOÛT AU 19 AOÛT

LES COURS MONT-ROYAL
1455, RUE PEEL
COIN PEEL ET DE MAISONNEUVE
TÉL.: (514) 282-0022

LOGIQUES

Se faire un Web
selon ses goûts
et ses priorités



Le Web des femmes
Corinne De Vailly
ISBN 2-89381-615-0 - 256 p. - Illustré
21,95 \$

Les Éditions LOGIQUES inc.
En vente partout
Distribution exclusive: Québec-Livres

• LES ACTUALITÉS •

Remboursement
d'opérations aux États-UnisQuébec songe
à l'appelMARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

La Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) et le ministère de la Santé examinent la possibilité d'en appeler de la décision de la Cour supérieure du Québec, qui enjoit la RAMQ de rembourser Barry Stein, un Mont-Réalais, pour les frais qu'il a eus en faisant traiter son cancer aux États-Unis. «On examine la décision avec attention», dit Pierre Boucher, adjoint au p.-d.g. de la RAMQ. Pour que l'on puisse en appeler, il faudrait pouvoir démontrer que la juge a erré en rendant sa décision, ce qui n'est pas encore sûr.

Le service du contentieux de la RAMQ se penche sur la question, conjointement avec celui du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Dans une décision rendue la semaine dernière, la Cour supérieure du Québec a renversé une décision rendue auparavant par le Tribunal administratif du Québec, lequel maintenait le refus de la RAMQ de rembourser M. Stein. En 1996 Barry Stein, un avocat, est allé se faire opérer à New York pour des métastases au foie, après avoir vu son opération, à Montréal, reportée à trois reprises. La RAMQ avait refusé sa demande de remboursement, en soulignant que la méthode utilisée représentait un traitement expérimental: il s'agit de la cryochirurgie, une technique non accessible ici, qui consiste à geler les parties du foie qui ne peuvent être retirées. La juge de la Cour supérieure a statué qu'un traitement non disponible ici n'était pas forcément «expérimental». M. Stein estimait à 125 000 \$ les dépenses engagées.

À la RAMQ comme ailleurs, on ne semble toutefois pas croire que le précédent causé par cette décision aura de larges répercussions. «Honnêtement, je ne vois pas tellement de cas qui, au long de ma pratique, auraient pu être jugés comparables», dit le D^r Richard Margolese, directeur du programme d'oncologie à l'Hôpital général juif de Montréal. Les chirurgies urgentes ne subissent pas de délais indus. Et le fait d'aller aux États-Unis n'est pas forcément une garantie que cela ira plus rapidement.

La loi sur l'assurance-hospitalisation, dit Pierre Boucher de la RAMQ, prévoit des remboursements pour des traitements non accessibles ici. «Il y en a 15 ou 20 par an», indique-t-il. Et, depuis l'été dernier, on a permis à des patients de recevoir des traitements de radiothérapie aux États-Unis, mais dans le cadre d'un programme bien particulier.

Churchill Falls, lentement mais sûrement
Tobin pense pouvoir s'entendre avec les Innus avant le Québec

Les premiers ministres Bouchard et Tobin conviennent de prendre tout le temps nécessaire afin d'expliquer aux communautés innues les impacts du projet hydroélectrique de Churchill Falls. Ces consultations pourraient aboutir plus vite à Terre-Neuve qu'au Québec, pense M. Tobin.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le projet hydroélectrique de Churchill Falls continue d'évoluer à pas de tortue. Québec et Terre-Neuve conviennent en effet de prendre tout le temps nécessaire afin de «bien faire les choses» étant donné l'importance de ce projet de 10 milliards pour les deux provinces. Les pourparlers avec les communautés innues concernées prennent du temps et s'avèrent difficiles, a confié le premier ministre terre-neuvien hier en marge de la 40^e conférence annuelle des premiers ministres à Québec.

«Ce dialogue n'est jamais facile, mais il est vital et important. Bien qu'on pourrait convenir d'une entente de principe rapidement, il est plus important de permettre aux nations in-

nues du Québec et du Labrador d'y prendre part avec nous [...] en tant que partenaires. [...] Si on peut bien le faire, même si ça prend plus de temps, c'est plus important que de travailler d'une manière bilatérale entre nos deux gouvernements.»

M. Tobin qualifie de «défi» les pourparlers avec les Innus. Il affirme que des résultats positifs pourraient survenir plus rapidement à Terre-Neuve qu'au Québec puisque, dit-il, ses négociateurs font affaire avec un seul groupe, Innus Nation, tandis qu'Hydro-Québec doit négocier avec plus d'une communauté autochtone. «La complexité de négocier avec les groupes autochtones est davantage marquée au Québec qu'à Terre-Neuve.»

Le premier ministre terre-neuvien rappelle qu'un accord d'autonomie gouvernementale est intervenu récemment au Labrador entre son gou-

vernement et la communauté innue. Il ajoute que des pourparlers accélérés se déroulent maintenant avec Innus Nation sur les questions de revendications territoriales, d'autonomie gouvernementale et de Churchill Falls. «On veut régler toutes ces questions avec les Innus, mais si c'est une tâche trop grande en si peu de temps [...] nous sommes prêts à revoir notre position avec eux.»

Un temps de réflexion

Pour sa part, le premier ministre Bouchard a confirmé, par voie de communiqué, l'importance de mener des consultations «sérieuses» auprès des Innus afin «qu'ils puissent disposer du temps nécessaire pour compléter leur évaluation du projet et en comprendre les impacts et les bénéfices».

Les deux sociétés d'Etat responsables du projet, Hydro-Québec et Newfoundland Hydro, ont fait rapport aux premiers ministres hier à Québec de l'état des négociations. M. Tobin pense qu'une entente de principe reste en vue d'ici le début de l'an 2000 et qu'une étude d'impact environnemental unique, mettant à contribution les

Innus, pourra ensuite suivre des travaux préliminaires d'ingénierie et d'environnement qui commenceront avant la fin de l'année.

«Je suis très confiant de voir aboutir le projet», a insisté le premier ministre terre-neuvien même si l'annonce initiale en mars 1998 à Churchill Falls, lors d'une conférence de presse au coût d'un million, prévoyait le dévoilement d'une entente de principe au début de 1999.

Depuis 18 mois, les négociations entre Québec, Terre-Neuve et les Innus des deux provinces ont avancé très lentement. Pour accélérer les choses, Hydro-Québec et Newfoundland Hydro ont légèrement modifié le projet en décidant de ne détourner qu'une seule rivière au Québec. Une augmentation de l'utilisation des installations actuelles de Churchill Falls devrait permettre de maintenir la quantité d'énergie prévue, soit 3200 mégawatts, dont la majeure partie proviendrait de la construction d'une nouvelle centrale à Gull Island.

Le premier ministre Tobin croit toujours que l'échéancier initial — début des travaux en 2003 et fin entre 2007 et 2008 — pourra être respecté.

EN BREF

Complémentaires
à l'automne?

Ottawa (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien a nommé hier trois nouveaux sénateurs, dont la députée Sheila Finestone, ce qui libère un siège à la Chambre des communes dans la circonscription montréalaise de Mont-Royal. Les deux autres sénateurs sont Melvin Perry, un Acadien de l'Île-du-Prince-Édouard, et George Furey, de Terre-Neuve. Cinq postes sont toujours vacants au Sénat, où les libéraux détiennent maintenant 53 sièges, les conservateurs 42 et où l'on compte cinq sénateurs indépendants. Le départ de Mme Finestone pour le Sénat ouvre la porte à des élections complémentaires dans une circonscription reconnue pour ses allégeances libérales. Mont-Royal élit des députés de ce parti depuis 1940.

Deux autres sièges sont libres à la Chambre des communes: Saskatoon-Rosetown-Biggan, vacant depuis le mois de mai à la suite du départ du député néodémocrate Chris Axworthy pour la politique provinciale; et York-Ouest (Toronto), qui était occupé jusqu'à la semaine dernière par Sergio Marchi, qui a quitté son poste de ministre du Commerce international. Souignons enfin que la nomination de Melvin Perry au Sénat constitue un cas unique: c'est première fois depuis 100 ans qu'on nomme un Acadien de l'Île-du-Prince-Édouard à la Chambre haute.

Dion-Johnson,
même combat?

Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, fait la promotion d'Alliance Québec et de son président, William Johnson. En visitant le site du ministre, les internautes sont invités à visiter celui d'Alliance Québec. C'est le vice-président du Mouvement souverainiste, Gilles Rhéaume, qui a révélé hier cette étonnante collaboration. Il s'en est indigné au point d'écrire au ministre pour l'inviter à mettre un terme à cette pratique. M. Rhéaume estime qu'un ministre qui se targue de se sacrifier pour l'unité nationale ne devrait pas contribuer à une organisation politique aussi radicale qu'Alliance Québec. La lettre de protestation que Gilles Rhéaume a fait parvenir à Stéphane Dion fait valoir que cette initiative est révoltante, considérant qu'Alliance Québec est déjà généreusement subventionnée par Ottawa et que son site est unilingue anglophone, au mépris de la dualité linguistique du Canada.

La cocaïne continue de faire des victimes

Les Cocaïnomanes anonymes du Québec attendent 800 personnes à leur congrès

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

On a facilement l'impression que la cocaïne et le crack, après avoir donné lieu à des manchettes sensationnelles dans les années 80, se sont effacés du paysage. Erreur. «Les cocaïnomanes restent aussi nombreux qu'avant», dit le D^r François Provost, assistant-chef à l'unité de désintoxication du Centre universitaire de l'Université de Montréal (CHUM).

Et ils souffrent de maladies graves, telles que le sida et l'hépatite, dans une proportion encore plus grande que les héroïnomanes. «Les cocaïnomanes ont été moins touchés par les informations sur les maladies transmissibles par les seringues», dit le D^r Provost. Et, comme ils entrent dans un type de consommation frénétique, ils ne prendront pas le temps de chercher une seringue propre ou de la désinfecter.

D'après les données recueillies par la Régie régionale de Montréal-Centre auprès des centres de traitement, les cocaïnomanes représentent la troisième clientèle en importance (14 %), précédés seulement des alcooliques (20 %) et

des polytoxicomanes (plus de 50 %). On estime qu'au Québec 40 000 personnes seraient dépendantes de la cocaïne. Environ un millier d'entre elles fréquentent régulièrement les réunions des Cocaïnomanes anonymes, un groupe d'entraide fondé au Québec depuis 1986 sur un modèle semblable à celui des Alcooliques anonymes.

Les Cocaïnomanes anonymes du Québec attendent, cette fin de semaine, plus de 800 personnes à leur dixième congrès régional annuel, qui se tient à Montréal. En plus de témoignages, le congrès offre un éventail d'ateliers et de conférences sur l'amour de soi, la spiritualité, la méditation et la relaxation. «De tels groupes de soutien jouent un rôle important dans la réhabilitation», explique François Provost. On essaie des sevrages à l'aide d'antidépresseurs, mais l'approche médicale a ses limites... » La psychothérapie aussi. «Les groupes d'entraide sont souvent mieux équipés que nous, et c'est après un six mois, minimum, d'un premier grand ménage, qu'on peut vraiment aider quelqu'un», dit Michel Creteau, un psychothérapeute spécialisé dans les cas de toxicomanie.

Comme beaucoup de toxicomanes,

les cocaïnomanes nient d'abord l'existence d'un problème. Les gens susceptibles de devenir dépendants sont souvent obsédés par la performance et la réussite, attirés au départ par le surcroît d'énergie apporté par la cocaïne. C'est sans doute ce qui explique l'image presque chic qu'on lui a longtemps accolée et son succès chez certaines clientèles professionnelles et aisées. Le premier chapitre nord-américain des Cocaïnomanes anonymes a d'ailleurs vu le jour à Hollywood, en Californie.

Beaucoup de jeunes

Mais le profil des consommateurs change. «On voit de tout à nos réunions, et entre autres des gens de plus en plus jeunes», dit Pierre-Serge G., président du congrès de cette année. Les prix dans la rue ont baissé: au lieu de 150 \$ le gramme, on peut maintenant payer entre 60 et 80 \$ le gramme, quoique pour une marchandise moins pure et de moins bonne qualité. Et de plus en plus d'adeptes de la drogue vont se livrer au lieu de la renifler, ou de la fumer sous forme de crack. «Le buzz est plus intense, et aussi plus rapide», ex-

plique Dominique, 22 ans, qui est membre des Cocaïnomanes anonymes (et sobre) depuis quatre ans. Il a pour sa part commencé à «sniffer» de la cocaïne à 16 ans, alors qu'il demeurait à Maniwaki, une petite ville de 4000 habitants dans la région de l'Outaouais. «Les activités sont limitées, et les jeunes deviennent des proies idéales», dit-il.

Pour alimenter son habitude, Dominique a volé de l'argent dans le coffre-fort du commerce familial. Déménagé à Montréal l'année suivante pour y étudier la musique, il s'est livré à la prostitution dans le Village gai et a fini par abandonner ses études. Aujourd'hui, il complète ses études collégiales en travail social et œuvre à temps partiel comme animateur auprès des jeunes. «Les jeunes consomment des drogues de plus en plus tôt, et les drogues dures rentrent de plus en plus rapidement», constate-t-il.

Le congrès régional annuel des Cocaïnomanes anonymes, qui débute demain soir, se poursuivra tout le week-end, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie, à Montréal. Pour information: (514) 527-0657; ligne d'entraide (514) 527-9999.

Site Internet: www.ca.org

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RESIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT - rue de l'Épée. Cottage d'époque, s.-détaché, 8 pièces, boiserie, grde cuis. rénovee, 1 1/2 s.b., s.-sol fini, grd jardin, stat. (514) 272-9136.

PLATEAU, cott. victorien, boiserie, 3 foyers décoratifs, 10 pcs, garage double avec mezz. 349,000\$. 521-0887.

POINTE ST-CHARLES, charmant cottage d'époque (1985) attaché, 3 c.c., planchers de pin, boiserie, murs de brique, terrasse et joli petit jardin. 132,000\$. (514) 937-8545.

103

CONDOMINIUMS

CO-PROPRIÉTÉS

COEUR DU PLATEAU
De l'air, de l'espace, de la lumière. 1,900 p.c., 3 c.c., platond 9'8", 15 gr. fenêtres. Modernité et cachet. 189,000\$ équipé. 598-8928.

OUTREMONT ADJ., 7 1/2, réno. à neuf, plancher chêne, boiserie, balcon. 189,000\$. (514) 495-9328.

OUTREMONT adj., grand 4 1/2 ensoleillé, calme, loué jusqu'à juil. 00. 135,000\$. (450) 533-9189, (450) 229-4520 (mess.).

PARC LAFONTAINE, face au lac, r. de c., 6 1/2, 1,500 p.c. + terrasse. 597-2615.

103

CONDOMINIUMS

CO-PROPRIÉTÉS

VILLERAY, superbe 9 1/2 d'époque, cachet, vitraux, r. de c. + s.s. fini, 2 s. de b., 4 c.c., salon double, gr. jardin côté soleil, élec. + plomberie refaits, près métro Jean-Talon. 110,000\$. 274-9642 (soir).

120

LAURENTIDES

STE-ADELE, superbe maison moderne en forêt, 15 min. ski. 2 1/2 s. de b., 2 + 1 c.c., bois franc, puits de lumière, gr. terrain, garage double. 45 min. de Mt. A vendre ou à louer 125,000\$. Raison transfert. (450) 533-9189, (450) 229-4520 (mess.).

132

CHALET

BORD DE l'eau, coucher de soleil, nord de Lachute, 4 saisons, 2 c.c. 85,000\$. Raison transfert. (450) 533-9189, (450) 229-4520 (mess.).

134

FERMES, FERMETTES

TERRES

ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON, Terre 84 acres près du lac, vue sur village. (819) 845-7031.

134

FERMES, FERMETTES

TERRES

ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON, Terre 84 acres près du lac, vue sur village. (819) 845-7031.

134

FERMES, FERMETTES

TERRES

ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON, Terre 84 acres près du lac, vue sur village. (819) 845-7031.

134

FERMES, FERMETTES

TERRES

ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON, Terre 84 acres près du lac, vue sur village. (819) 845-7031.

134

FERMES, FERMETTES

TERRES

ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON, Terre 84 acres près du lac, vue sur village. (819) 845-7031.

134

FERMES, FERMETTES

TERRES

ST-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE, ferme, 1 ha avec gr. maison, 4 c.c. + gr. garage 30 X 20 (2 étages) + petites granges pour élevage. 110,000\$. (450) 467-5332.

135

TERRAINS

ST-ARMAND, Terrain pour construire. 80,000 p.c. Très propre, défriché, façade sur route goudronnée. Très privé. (450) 248-3832.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

ACCES QUÉBEC INTERNATIONAL recherche pour clientèle corporative et professionnelle, condos à résidences de prestige meublés, équipés. (514) 523-3466, (418) 834-4200.

175

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ILES DE LA MADELINE
Petite maison (saline). Bord de mer sur la grève. Toutes commodités. 2-6 pers. Libre à partir du 14 août. (418) 986-8603, (450) 923-3363 (jour/seul).

176

CHALET À LOUER

MÉTIS-SUR-MER, Gaspésie, 2 chalets (1 ch., 4 ch.), grand terrain, plage, calme, panorama magnifique. Actuel et 2 sem. Fêtes 2000. (418) 562-8237 sur sem.

192

ON DEMANDE À LOUER

COUPLE responsable cherche maison ou logement. 5 1/2 et plus avec s.s. dans Arundis. 1er sept. 382-2232.

251

BUREAUX À LOUER

FACE Parc Lafontaine, Victoriens, 1,500 p.c., 6 1/2, foyer, boiserie, cuisine, stat., 1,350\$ chauffé. 527-3441 (jour), (450) 692-2809 (soir, w/end).

301

OEUVRES D'ART

HONORÉ DAUMIER
2 lithos originales. Prix à discuter. 288-1233.

307

LIVRES / DISQUES

ACHAT DOMICILE LIVRES & BEAUX OBJETS 514-274-4659

320

AMEUBLEMENT

BEAU MOBILIER de s. à dîner incluant vaisselier en chêne massif fait par un artisan. Nago. 731-9122. Claire-Eveline.

390

DIVERS

OPERA DE MONTREAL
2 billets de saison, 4e rangée, centre, les samedis, soirs de premières. (514) 593-3744.

399

PERDUS/TOUVÉS

CHATTE opérée, dégriffée, noire/orange, poil long, à Verdun sur Riel. 781-6179.

175

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ILES DE LA MADELINE
Petite maison (saline). Bord de mer sur la grève. Toutes commodités. 2-6 pers. Libre à partir du 14 août. (418) 986-8603, (450) 923-3363 (jour/seul).

176

CHALET À LOUER

MÉTIS-SUR-MER, Gaspésie, 2 chalets (1 ch., 4 ch.), grand terrain, plage, calme, panorama magnifique. Actuel et 2 sem. Fêtes 2000. (418) 562-8237 sur sem.

192

ON DEMANDE À LOUER

COUPLE responsable cherche maison ou logement. 5 1/2 et plus avec s.s. dans Arundis. 1er sept. 382-2232.

251

BUREAUX À LOUER

FACE Parc Lafontaine, Victoriens, 1,500 p.c., 6 1/2, foyer, boiserie, cuisine, stat., 1,350\$ chauffé. 527-3441 (jour), (450) 692-2809 (soir, w/end).

301

OEUVRES D'ART

HONORÉ DAUMIER
2 lithos originales. Prix à discuter. 288-1233.

307

LIVRES / DISQUES

ACHAT DOMICILE LIVRES & BEAUX OBJETS 514-274-4659

320

AMEUBLEMENT

BEAU MOBILIER de s. à dîner incluant vaisselier en chêne massif fait par un artisan. Nago. 731-9122. Claire-Eveline.

390

DIVERS

OPERA DE MONTREAL
2 billets de saison, 4e rangée, centre, les samedis, soirs de premières. (514) 593-3744.

399

PERDUS/TOUVÉS

CHATTE opérée, dégriffée, noire/orange, poil long, à Verdun sur Riel. 781-6179.

420

SECTEUR VENTE

Rabais Campus

Journaux et magazines

Recherchons des personnes dynamiques pour animer nos kiosques de promotion de ventes d'abonnements du Devoir sur les campus étudiants des régions de :

Montréal, Québec, Sherbrooke et Ottawa.

Début :

Exigences :

Salaire :

Durée :

Pour information :

Montréal : (514) 982-0180

Extérieur (sans frais) 1-800-265-0180

Septembre 1999

Dynamisme, aptitudes à la vente, disponibilité et bonne présentation

De 7,50 \$ à 10,00 \$ / heure

Jusqu'à 5 semaines

Pour information :

Montréal : (514) 982-0180

Extérieur (sans frais) 1-800-265-0180

Septembre 1999

Dynamisme, aptitudes à la vente, disponibilité et bonne présentation

De 7,50 \$ à 10,00 \$ / heure

Jusqu'à 5 semaines

Pour information :

Montréal : (514) 982-0180

Extérieur (sans frais) 1-800-265-0180

Septembre 1999

Dynamisme, aptitudes à la vente,

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

Elsine examiné

Moscou (AFP) — Le président Boris Eltsine, 68 ans, a subi hier un examen de la colonne vertébrale puis est rentré chez lui, dans sa résidence de Gorki-9, dans la banlieue de Moscou, a rapporté l'agence Interfax. Le président russe a subi cet examen, pendant environ une heure, à l'institut de neuro-chirurgie Bourdenko, où il avait déjà été soigné. Boris Eltsine, opéré d'un quintuple pontage coronarien le 5 novembre 1996, a de fréquents ennuis de santé depuis plus de 10 ans. En avril 1990, il avait été opéré à Barcelone pour une hernie discale provoquée par un atterrissage d'urgence. Aujourd'hui, le président Eltsine aura une journée de travail normale, a précisé son porte-parole, Dmitri Iakouchkine, cité par Interfax.

Missile Taepodong

Séoul (AFP) — La Corée du Nord a terminé ses préparatifs en vue du lancement d'un missile balistique de longue portée de type Taepodong II et doit procéder à un tir dans un délai d'un mois, a annoncé hier le responsable des services de renseignement sud-coréens. Chun Yong-Taek a déclaré devant un groupe de parlementaires que la portée du missile serait de 4500 à 6700 km, ont précisé des responsables du renseignement. Une portée de 6700 km lui permettrait d'atteindre une partie du territoire des États-Unis. Chun a évoqué, parmi les signes d'un lancement imminent, des travaux de réparation des pipelines d'alimentation desservant l'aire de lancement et des aménagements récents sur cette aire, ainsi que des tests de deux fusées réalisés en mai dernier à Musudan-ri dans l'est du pays.

Del Ponte nommée

Nations unies (Reuters) — Carla del Ponte, première magistrate de Suisse, a été nommée hier procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI), qui siège à La Haye, et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR), basé à Arusha, en Tanzanie. Les quinze membres du Conseil de sécurité ont approuvé à l'unanimité la nomination proposée la semaine dernière par le secrétaire général, Kofi Annan. Carla del Ponte entrera en fonction le 15 septembre, date du départ de Louise Arbour, en poste depuis octobre 1996, qui a été récemment nommée à la Cour suprême du Canada. Le mandat du procureur est normalement de quatre ans, renouvelable. La résolution du Conseil de sécurité, qui prend acte «avec regret» de la démission de Louise Arbour, a été adoptée lors d'une brève réunion, sans aucun discours. Procureur général de Suisse depuis avril 1994, Del Ponte, 52 ans, s'est acquis une réputation d'opiniâtreté dans la lutte contre le crime organisé et le blanchiment d'argent.

Otages au Liberia

Londres (Reuters) — Six coopérants occidentaux, dont quatre Britanniques, ont été enlevés au Liberia, a annoncé hier à Londres le Foreign Office. «D'après nos informations, ils ont été enlevés par une bande armée. Nous étudions la situation et explorons toutes les options», a dit un porte-parole du ministère britannique. Un peu plus tôt, le président libérien Charles Taylor avait annoncé que son pays avait été attaqué et une ville frontalière occupée par des forces dissidentes opérant à partir de la Guinée voisine. Il a ordonné la fermeture des frontières du Liberia avec la Guinée et la Sierra Leone jusqu'à nouvel ordre. Taylor n'a pas identifié les agresseurs, mais il a imputé de précédentes attaques à des partisans de chefs de guerre qui lui étaient hostiles durant la guerre civile de sept ans qui a pris fin en 1997 au Liberia avec la tenue d'élections. Des ressortissants britanniques ont été enlevés et pris en otages dans deux autres pays ouest-africains ces derniers jours. Cinq soldats britanniques ont été libérés après être tombés aux mains de rebelles en Sierra Leone, et cinq civils ont été remis en liberté après avoir été enlevés dans la principale région pétrolière du Nigeria.

Antunes est mort

Lisbonne (Reuters) — Ernesto Melo Antunes, considéré comme l'idéologue de la «Révolution des œillets», qui mit fin à la dictature portugaise le 25 avril 1974, est décédé mardi à Lisbonne à l'âge de 66 ans, a annoncé hier sa famille. L'ancien ministre des Affaires étrangères souffrait d'un cancer. Ernesto Melo Antunes fut le principal rédacteur du programme du «Mouvement des capitaines» en 1974, un groupe d'officiers qui renversa sans effusion de sang le régime de Salazar et ouvrit la voie à la démocratisation de la société portugaise.



La guerre des nerfs entre les soldats français de la KFOR et les Kosovars albanophones se poursuit. Hier encore, plusieurs habitants de Kosovska Mitrovica ont nargué les forces françaises postées sur le pont qui sépare Albanais et Serbes de cette ville du nord du Kosovo.

Face à la soif de vengeance des Kosovars albanophones

Les soldats de la KFOR débordés

Milosevic qualifie Washington et l'OTAN de «grand danger» pour l'humanité

Deux mois après la fin des frappes aériennes de l'OTAN sur la Serbie et le Kosovo, les forces de maintien de la paix dans la province à majorité albanaise ont de plus en plus de mal à maintenir l'ordre. Hier encore, des militaires américains ont porté secours à des collègues russes menacés par des Kosovars albanais armés de pierres et de bâtons. Sur le plan politique, le président yougoslave Slobodan Milosevic, qui refuse toujours de démissionner, a qualifié l'OTAN et Washington de «grand danger» pour l'humanité.

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Deux mois après l'entrée des premières troupes alliées au Kosovo, les soldats de la KFOR se retrouvent démunis face aux violences anti-serbes et confrontés à la résistance inattendue de l'ex-guérilla albanaise dont ils ne parviennent pas à dompter les velléités de pouvoir.

Entrées le 12 juin dans la foulée du vote par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution qui a mis fin au conflit yougoslave, les troupes de la KFOR constituent depuis la seule force de police légale dans la province soustraite à l'autorité de Belgrade.

Avec près de 40 000 hommes, la force de paix a presque atteint son dispositif complet de 45 000 soldats.

Le porte-parole de la force, le commandant Roland Lavoie, se félicite du «calme relatif» qui s'est installé au Kosovo; la vie «revenue graduellement», la «baisse sensible des meurtres, des incendies, des pillages».

Autant de «signes encourageants» qui ne peuvent masquer «une situation

toujours très sensible»: les violences inter-ethniques quotidiennes, les meurtres — 28 pour la seule semaine dernière —, les «brutes criminelles», dénoncées hier par le Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU, qui ont presque vidé de ses habitants serbes Pristina, où il ne reste que 1000 à 2000 membres de cette communauté, selon le HCR.

«Protéger les Serbes âgés»

Le porte-parole du contingent britannique de la KFOR, le lieutenant-colonel Robin Hodges, défend l'action menée de ses troupes à Pristina pour «protéger les Serbes âgés qui restent dans la ville» mais ne peut que se résigner: «Les violences contre la minorité serbe vont se poursuivre».

Une mission de police rendue d'autant plus lourde par les lenteurs dans le déploiement de la police internationale de l'ONU, qui doit bientôt prendre le relais de la KFOR. 662 hommes seulement sont arrivés au Kosovo, sur 3100 prévus.

«Nous ne sommes pas encore prêts pour la transition, nous n'avons pas assez

de monde, pas assez de matériel, aucune idée de la date à laquelle la police de l'ONU pourra prendre le relais» à Pristina, reconnaît sans détours Bruce Lloy, officier de presse à la police de l'ONU.

Coupables désignés de la majorité des violences ethniques, les Albanais et leur soif de vengeance ont reçu des avertissements répétés de la communauté internationale.

Mais la KFOR, en laissant entrer sur ses talons les guérilleros de l'Armée de libération du Kosovo, les a du même coup laissés reprendre très vite le contrôle du terrain, malgré un accord sur la délimitation de l'UCK conclu le 21 juin.

Devenue une force politique avec laquelle les Occidentaux ne peuvent que composer, l'UCK a fait à plusieurs reprises, ces dernières semaines, la démonstration qu'elle entendait continuer à s'imposer sur le terrain, en particulier en installant une police parallèle.

D'autre part, des soldats de la KFOR, ont arrêté 78 personnes au cours des dernières 24 heures après la découverte d'armes, notamment à Mitrovica. Soixante personnes ont été interpellées mardi à Gnjilane, dans le sud-ouest de la province, lors d'une fouille d'un bâtiment par des soldats américains.

Une quinzaine de pistolets de petit calibre et des matraques ont été saisis et certaines des personnes arrêtées portaient des uniformes de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), a expliqué un porte-parole de la

KFOR, le commandant Jan Joosten.

Dix personnes ont été conduites à la base militaire américaine la plus proche tandis que les autres ont été relâchées.

Quatre explosions ont par ailleurs été entendues mardi soir à Mitrovica où les tensions entre communautés serbe, albanophone et les soldats français de la KFOR restent vives.

Par ailleurs, à Belgrade, le président yougoslave Slobodan Milosevic a qualifié l'OTAN et les États-Unis de «grand danger» pour l'humanité, en recevant Nikolaï Ryjkov, un parlementaire russe, selon un communiqué publié par l'agence Tanjug.

«Le diktat de la force auquel recourt l'Alliance atlantique, avec les États-Unis à sa tête, constitue le plus grand danger pour l'avenir de l'humanité», déclare le communiqué.

L'attitude de l'OTAN et des États-Unis constitue, selon le communiqué, «un danger pour le principe de l'égalité en droit des États et des peuples, principe pour lequel le monde a opté en créant l'Organisation des Nations unies après la défaite du fascisme lors de la deuxième guerre mondiale». Milosevic a souligné, selon le communiqué, que «la position de la Douma et du peuple russe représentent un grand soutien à notre peuple et à sa direction d'Etat».

La politique de la Yougoslavie est «résister aux pressions auxquelles notre pays est exposé pour avoir rejeté la politique de diktat et un rôle de pays soumis», a-t-il dit.

Un Tchétchène pour le Daguestan «libre»

Moscou (Reuters) — Les rebelles islamistes du Daguestan ont porté hier à leur tête le chef de guerre tchétchène Chamil Bassaïev et ont juré de «libérer» la petite république du Nord-Caucase de tous ses habitants non musulmans.

La guérilla islamiste s'est emparée ce week-end d'au moins trois villages dans la région montagneuse de Botlikh, à la frontière tchétchène, lors d'un raid surprise.

Les assauts menés depuis par la police daghestanaise et les forces fédérales russes pour l'en déloger ont échoué et la «Choura» (Conseil islamique) a proclamé l'indépendance de «l'Etat islamique du Daguestan» et déclaré une «djihad» (guerre sainte) contre la Russie. Lors d'une conférence de presse à Makhatchkala, capitale régionale du Daghestan, le vice-ministre russe de l'Intérieur, Vladimir Kolesnikov, a indiqué que les forces fédérales avaient perdu dix hommes au cours des deux semaines écoulées et que 27 autres avaient été blessés mais que les rebelles avaient subi des pertes bien supérieures.

Il a ajouté qu'un hélicoptère des forces fédérales avait été touché mardi par des tirs rebelles mais que son équipage avait pu se poser en catastrophe, sans qu'il y ait de victime.

Cité par l'agence de presse RIA, le ministre de l'Intérieur, Vladimir Rouchaïlo, a affirmé de son côté que les rebelles étaient encerclés et que les forces fédérales avaient réussi à stopper leur avancée. «Nous travaillons à leur anéantissement», a-t-il ajouté. La veille, lors d'une conférence de presse improvisée dans l'un des villages tenus par les rebelles, Chamil Bassaïev avait déclaré au contraire que les forces fédérales étaient cernées. Il ajoutait: «Si la Russie se retire d'elle-même du Caucase, nous la laisserons en paix. Si elle ne le fait, nous la forcerons à partir».

Un barbu aux yeux clairs

Moscou (d'après l'AFP) — Héros de la guerre d'indépendance contre Moscou (1994-1996), Chamil Bassaïev, 34 ans, est considéré comme un combattant intrépide et un spécialiste des opérations spectaculaires.

Considéré comme un terroriste par Moscou, ce barbu aux yeux clairs à la voix posée a à son actif, un détournement d'avion russe vers la Turquie en 1991 et une audacieuse prise d'otages de plusieurs centaines de personnes dans un hôpital du sud de la Russie, à Boudennovsk, en 1995.

Il apparaît alors sur les écrans de télévision du monde entier, négociant par téléphone satellite avec le premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine le retour sain et sauf en Tchétchénie de son commando.

Né le 14 janvier 1965 à Vedenov, un gros bourg perché dans les montagnes du sud-est de la Tchétchénie, Bassaïev a rejoint le camp des séparatistes dès la proclamation d'indépendance en 1991 par le président Djokhar Doudaïev.

En 1992, il commande les volontaires envoyés par Doudaïev se battre en Abkhazie aux côtés des séparatistes qui déclarent l'indépendance de cette république de l'ouest de la Géorgie. Selon des sources russes, il aurait également combattu du côté azerbaïdjanais pendant le conflit du Nagorno-Karabakh qui a opposé Bakou à Erevan. De retour en Tchétchénie, il revient sur l'avant-scène à l'été 1994, pour défendre le régime du général Doudaïev contre les assauts de l'opposition armée soutenue par Moscou.

Sa réputation militaire et la dévotion de ses compagnons d'armes ne fait que croître pendant la guerre de Tchétchénie. C'est lui qui prend les commandes de la reconquête éclair de la capitale tchétchène, Grozny, le 6 août 1996, qui aboutira, le 31 août, à la signature d'accords de paix.

La guerre finie, Chamil Bassaïev se lance dans la politique. Candidat malheureux à l'élection présidentielle en Tchétchénie en janvier 1997, il doit s'incliner devant l'ancien chef de l'état-major tchétchène Aslan Maskhadov. Peu après, il échappe à un attentat à Grozny.

Membre du gouvernement, puis premier ministre du président Maskhadov en 1998, il prend la tête en avril 1998 du Congrès des peuples de Tchétchénie et du Daguestan, organisation qui a pour but de «renforcer l'unité des peuples daguestanais, tchétchène et du reste du Caucase».

Nommé vice-commandant en chef des forces armées tchétchènes en juillet 1998, il devient de facto l'un des hommes militaires les plus puissants de la république indépendante.

La Serbie occupée médiatiquement?

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Belgrade — La radio-télévision officielle RTS et le Parti radical serbe (SRS, ultra-nationaliste) de Vojislav Seselj ont accusé hier les pays de l'OTAN, menés par les États-Unis, de vouloir établir une «occupation informative» de la Serbie.

Selon la radio-télévision serbe, ces pays sont en train de mettre la dernière main à un projet appelé *Un anneau autour de la Serbie*.

Ce plan consisterait à installer une série d'émetteurs permettant de brouiller les émissions de la RTS et de diffuser en même temps sur ses fréquences des programmes comme ceux de Voice of America et Radio Free Europe et d'autres radios et télévisions, selon la RTS. La radio-télévision officielle indique que l'émissaire américain pour les Balkans, Robert Gelbard, s'est récemment félicité de ce projet devant la commission des affaires étrangères du Sénat américain.

Cette entreprise «viole toutes les normes internationales dans le domaine des télécommunications», a souligné la RTS. Il s'agit d'un nouvel aspect «du terrorisme d'Etat américain contre la Yougoslavie et la Serbie»,

a estimé la RTS. «Avec de telles activités criminelles, les États-Unis veulent achever une occupation informative de la Serbie avec l'aide de leurs médias et de certains médias locaux prétendant indépendants, qui sont en fait les médias de l'OTAN», selon la même source.

Pour sa part, le SRS a affirmé hier que «l'agression médiatique ouverte contre notre pays est devenue une occupation médiatique qui est exercée par les médias occidentaux et leurs filiales médiatiques en Serbie». «La quantité énorme d'argent au moyen duquel le Congrès américain finance les programmes de propagande psychologique en langue serbe confirme les ambitions américaines non dissimulées de contrôler et de dominer complètement l'espace médiatique de la Serbie et de créer ainsi la voie pour une colonisation de notre pays», indique le communiqué du SRS, cité par l'agence Tanjug.

Le SRS a affirmé avoir eu raison de s'opposer à la retransmission des programmes étrangers tels que Voice of America et Radio Free Europe par des médias locaux en Serbie.

Selon la RTS, le plan des Occidentaux prévoit, après l'«occupation informative», «une occupation totale de la Serbie» par des forces militaires et «la mise en place d'un gouvernement de fantoches, qui servirait les intérêts américains». La RTS a indiqué qu'elle avait de-

mandé aux organes d'Etat «de prendre toutes les mesures sur le plan international» pour «qu'il soit mis fin à ce terrorisme médiatique».

Les dénonciations de la RTS et du SRS interviennent alors que les médias officiels mènent une campagne contre les opposants serbes, accusés par le pouvoir du président Slobodan Milosevic et ses alliés d'être des «vendus», des «traîtres», des «valets de l'Occident» ou des «élèves de l'OTAN».

Cette campagne s'est intensifiée après une rencontre la semaine dernière des principaux leaders de l'opposition avec l'émissaire américain Gelbard au Monténégro.

Pour leur part, les États-Unis ont vivement rejeté les informations de la télévision serbe. «Ces allégations sont complètement fausses», a déclaré le porte-parole du département d'Etat, James Rubin. «Les fréquences choisies [pour les émissions occidentales] ont été sélectionnées avec précaution de manière à éviter toute interférence avec une quelconque émission en Serbie», a ajouté Rubin.

Des émetteurs de l'OTAN situés près de la Serbie diffusent actuellement des programmes en langue serbe de la BBC, Radio France International, la Voix de l'Amérique et Radio Free Europe.

«Je pense que les Serbes feraient mieux de se concentrer un peu plus sur ce qui se passe à l'intérieur de la Serbie», a déclaré James Rubin en se référant au renforcement de l'opposition au régime de Milosevic.

Le plan consisterait à installer une série d'émetteurs permettant de brouiller les émissions de la RTS

É D I T O R I A L

Le gâteau

Les premiers ministres des provinces ont terminé hier après-midi, dans une apparente harmonie, leur conférence annuelle. Ils sont repartis de Québec avec un consensus plutôt modéré sur l'utilisation des surplus budgétaires du gouvernement fédéral.

En choisissant de faire porter l'essentiel de leur conférence sur l'utilisation de l'impressionnant surplus budgétaire d'Ottawa, les premiers ministres auront pris le risque d'avoir l'air d'un groupe de gens avides assis autour d'un immense gâteau dont ils espèrent tirer une part importante. Risque pris, risque perdu! Non pas qu'il ne leur appartient pas de discuter des priorités budgétaires du gouvernement fédéral qui ont un impact direct sur leurs propres budgets, mais pourquoi avoir évité d'aborder au cours de ces deux jours de rencontre le fond de la question, qui est celui du déséquilibre fiscal entre les provinces et le gouvernement fédéral qu'illustre justement l'ampleur de ce surplus?

Le premier ministre Lucien Bouchard souhaitait, à titre d'hôte de la conférence, lancer ce débat qu'il résumait en disant que «l'argent est à Ottawa et la dépense est dans les provinces». Dans une entrevue qu'il accordait au *Devoir* au début de juillet, il annonçait que les premiers ministres allaient se demander «s'il y a un équilibre fiscal au Canada entre les provinces et le fédéral». Il est difficile de voir dans la position adoptée cette semaine la réponse à cette question.

Le gâteau que constitue le surplus du gouvernement fédéral n'appartient pas qu'à ce gouvernement. Ce n'est pas en vain que furent inventés la pérennité et les paiements de transferts, et les premiers ministres n'avaient pas à se gêner pour souligner les difficultés qu'ils ont à rendre les services aux citoyens, tout particulièrement dans les secteurs vitaux de la santé et de l'éducation. Ils auraient pu analyser les diverses dimensions de ce déséquilibre, montrer ses effets et présenter des hypothèses de solution à ce problème. Ils auraient pu aussi souhaiter engager des discussions avec le gouvernement Chrétien à ce propos.

Il est pour le moins curieux que Lucien Bouchard, qui avait annoncé un débat, l'ait lui-même éludé. On se serait attendu à ce qu'il reprenne cette revendication traditionnelle du Québec d'une redistribution de l'assiette fiscale entre les deux ordres de gouvernement, qui pourrait se traduire par le transfert de points d'impôt équivalents aux responsabilités assumées par le Québec. À la place, il s'est réfugié dans un étonnant appui à Mike Harris et Ralph Klein, qui souhaitent qu'Ottawa consacre tous ses surplus à une réduction des impôts. On peut penser que ses collègues lui ont fait comprendre qu'ils ne voulaient pas d'un débat qui risquait de rouvrir la boîte de Pandore constitutionnelle et que, contrairement à ce qu'il croyait, il n'y a toujours que les «séparatistes» pour vouloir aborder ce genre de questions au Canada.

Dans le rôle de «Capitaine Canada» qui est le sien à titre de président de la Conférence des premiers ministres pour la prochaine année, Lucien Bouchard ne pouvait guère prendre le risque de faire bande à part. Il aura plutôt joué de stratégie pour créer un consensus qui réunit les revendications de tous ses collègues, à la fois ceux qui souhaitent de fortes réductions d'impôts et ceux qui souhaitent qu'Ottawa réinvestisse dans les programmes sociaux en leur redonnant l'argent dont on les a privés durant la lutte contre le déficit. À court terme, le Québec n'y perdra pas si Ottawa y donne suite, gagnant à la fois des deux côtés.

Une telle position ne surprendra certainement pas Jean Chrétien. La modération des premiers ministres lui apparaît même comme une bonne nouvelle car elle lui laisse toute la marge de manœuvre pour adopter les priorités budgétaires qu'il souhaite et partager son gâteau comme il le veut. Les provinces auront leur part, mais faute d'avoir envoyé un message assez puissant à Ottawa, elles n'auront probablement pas la part à laquelle elles rêvent.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Les déchets de l'ALENA

De la pollution industrielle à l'échelle nord-américaine, les chiffres rendus publics mardi par la Commission de coopération environnementale (CCE) tracent un portrait beaucoup trop partiel pour être concluant. Ou même encourageant. Difficile de se réjouir, au vu de l'étrouffement des données sur lesquelles la commission est contrainte de s'appuyer, du fait que la pollution industrielle ait fléchi de 2,3 % aux États-Unis et au Canada en 1996. Ou du fait que le Québec, vingtième région la plus polluée au classement des provinces et des États, n'ait pour une fois rien à envier à l'Ontario, à laquelle la CCE «décerne» cette année un génant deuxième rang, après le Texas.

Ce que vient souligner le troisième rapport de cet organisme de surveillance mis sur pied dans la foulée de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), c'est que non seulement l'inventaire des pollueurs reste largement à faire, mais aussi que, plus fondamentalement, la lutte contre la pollution ne constitue pas encore la priorité qu'elle devrait pourtant être dans l'esprit des trois signataires de l'accord entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Aussi, le Mexique est le grand absent de ce rapport. Pas la moindre donnée sur ce pays, où la libéralisation des échanges commerciaux a provoqué de fortes pressions industrielles sur l'environnement. Des pressions qui sont particulièrement vives le long de la frontière avec les États-Unis, où ce qu'on appelle les *maquiladoras* (des manufactures qui produisent à bas prix des produits d'exportation, généralement destinés au marché américain) se sont multipliées depuis cinq ans.

Les retards à combler, en matière environnementale comme en d'autres domaines, sont nombreux au Mexique. Le pays est en train de se doter d'outils d'évaluation des émissions industrielles qui lui permettront éventuellement de venir compléter le tableau de la CCE. Tant mieux. Il a fait des progrès à d'autres chapitres, mettant sur pied un ministère de l'Environnement et adoptant des lois semblables à celles du Canada et des États-Unis en matière environnementale. Un cadre législatif est créé, mais ce sont des lois qui, faute de volonté et de moyens coercitifs, sont encore mal appliquées, en ce qui concerne notamment l'élimination des déchets toxiques.

Une non moins grande faiblesse grève du reste l'efficacité de la CCE. Cet organisme est en quelque sorte à l'ALENA ce que le Mexique est à l'Amérique du Nord: le parent pauvre. Ainsi, la CCE a le pouvoir d'enquêter sur les atteintes aux lois sur l'environnement, mais les gouvernements sont libres d'ignorer ses recommandations, contrairement aux tribunaux d'arbitrage commerciaux dont les jugements ont force exécutoire. Si bien que ses admonestations ne font pas le poids face aux dispositions de l'accord qui protègent les investisseurs étrangers. Un récent rapport de l'Institut international pour le développement durable, basé à Winnipeg, faisait justement valoir que ce droit de protection était de plus en plus évoqué par les gens d'affaires, pour ne pas avoir à remplir leurs responsabilités environnementales. Sensible à l'environnement, l'ALENA? On y croirait davantage si la CCE avait plus de dents.

gtaillefer@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

LE NOUVEAU CAPITAINE CANADA...



L E T T R E S

Filion, toujours franc-tireur?

À lire l'entrevue qu'il accordait, le 5 août dernier, à Pierre O'Neill dans *Le Devoir*, Gérard Filion ne semble pas avoir pris acte — ou, du moins, accepté — l'évolution politique du Québec des 40 dernières années. Si, au contraire, il acceptait de considérer les événements politiques récents, il ne percevrait pas le «virage constitutionnel» du *Devoir* comme un «détournement de mission», pas plus qu'il ne croirait que les juridictions provinciales ont la moindre chance d'être respectées dans l'avenir, puisqu'elles ont été et qu'elles sont toujours violées par Ottawa. L'esprit du fondateur du *Devoir* en 1910 est une chose. La donne politique canadienne actuelle en est une autre. On ne peut plus décoder la réalité politique actuelle avec les lunettes de 1910!

Par ailleurs, M. Filion fait partie des rares Québécois (il dirait «Canadiens français du Québec») qui rejettent l'option indépendantiste sous prétexte que «le Canada anglais ne le permettra jamais» (!). Je n'ose pas croire que c'est le lointain souvenir de la mise à mort des idées indépendantistes, républicaines et libérales du Parti patriote par l'armée anglaise en 1837 et 1838 qui lui fait redouter une réédition du coup de 1840 advenant l'indépendance du Québec... Chose certaine, c'est la peur qu'a entraînée cette répression et dont il est malheureusement l'héritier qui, pendant près d'un siècle, a complètement évacué du paysage politique ces idées chez les politiciens et des intellectuels du Québec.

Bref, contrairement au titre qui coiffait l'article de M. O'Neill, je ne crois pas que M. Filion soit toujours un «franc-tireur». Cela impliquerait qu'il soit indépendant de tout groupe idéologique. Or, il est bel et bien porteur de l'idéologie du bon vieux messianisme canadien-français qui a fait tant de tort aux Canadiens français en leur faisant croire qu'une minorité pouvait aspirer à une égalité totale, voire im-

poser sa langue, sa culture et sa religion en abdiquant la majeure partie de son pouvoir politique réel à une majorité de langue et de culture différentes.

Jean-François Vallée
Québec, 8 août 1999

Odeurs de taxis

Voici un commentaire concernant l'article de Normand Cazalais (*Le Devoir*, 30 juillet 1999) sur l'industrie du taxi. Je tiens d'abord à remercier *Le Devoir* ainsi que l'auteur pour avoir enfin consacré à notre industrie un espace dans les médias écrits. M. Cazalais y souligne avec raison que l'industrie du taxi reflète des difficultés structurelles considérables et il dénonce les conditions de travail «de ces forçats du volant qui voient sans cesse leurs heures et obligations s'alourdir et leurs revenus s'alléger». Les heures de travail dans l'industrie du taxi sont tellement longues que les pères de famille sont le plus souvent privés de toute vie familiale.

M. Cazalais soulève également avec justesse le problème du nombre excédent de taxis sur l'île de Montréal. En principe, on devrait octroyer un permis de taxi par 1000 habitants; or le ratio s'élève à 314 permis par 1000 habitants. La ligue des taxis de la communauté urbaine de Montréal a déjà fait savoir au ministre des Transports, Guy Chevrette, que cette situation devrait être corrigée, mais n'a jusqu'à présent reçu aucune réponse.

Enfin, l'article de M. Cazalais, malgré sa pertinence, mérite quelques éclaircissements quant à ses propos sur la tenue vestimentaire et les diverses odeurs que dégagent les «guimbarde» des chauffeurs de taxi «fatigués». Il est certain que si l'on prend pour référence l'industrie du taxi en Europe, nos «friperies» ne font pas le poids.

Dans le cadre de la réalité nord-américaine, nos «guimbarde malpropres» sont tout de même moins

nombreuses qu'à Toronto ou Boston, pour ne nommer que ces deux villes et pour continuer une certaine généralisation — car M. Cazalais sait qu'à toute chose il y a des exceptions. Bref, n'omettons pas que les odeurs (le plus souvent alimentaires) des «guimbarde» demeurent car les chauffeurs de taxi se voient obligés de transformer leur voiture en réfectoire (devinez pourquoi?). D'autre part, il y a des odeurs «culturelles» que nous ferions mieux d'apprendre à tolérer, puisque cela aussi fait partie de ce qu'on appelle la diversité et que celle-ci n'est pas qu'une image, elle a aussi ses odeurs.

Fernando Pires
Chauffeur de taxi depuis 25 ans
Montréal, 8 août 1999

L'Église et l'égalité des sexes

Voici une réponse à Louis O'Neill selon qui le principe d'égalité est issu du christianisme (*Le Devoir*, 28 juillet 1999). Pourtant, le clergé n'a jamais prêché l'égalité entre les sexes. L'Église catholique a toujours été contre l'ordination des femmes. À cause de l'opposition du clergé, les Québécoises ont obtenu le droit de vote 25 ans plus tard que les autres Canadiennes. Dès le XIX^e siècle, le clergé s'opposait à l'enseignement secondaire pour les filles. Dans son allocution du 10 septembre 1941, Pie XII déclarait: «L'égalité dans les études, les écoles, les sciences, les sports et les concours fait monter dans bien des cœurs de femmes des sentiments d'orgueil». Peut-on être plus orgueilleux qu'un gars qui se croit infailible?

C'est seulement en 1957 qu'un pape a décidé que la femme, comme l'homme, était faite à l'image de Dieu. Ça va probablement prendre 87 autres années avant qu'un pape décide que la femme, comme l'homme, est la gloire de Dieu.

Nevenka Strasbour
Fleurimont, 29 juillet 1999

LIBRE OPINION

L'éducation, un art complexe

deux éléments: la personne et un facteur éducationnel (un enseignant, par exemple). Selon cette conception, l'éducation est une action (intervention) ayant pour but l'éducation de la personne. Une seconde définition peut être qualifiée d'individuelle puisqu'elle n'implique pas un minimum de deux éléments. L'ensemble des connaissances et des comportements moraux acquis dans le cadre d'une intervention éducative est la définition individuelle de l'éducation. Même s'il est vrai que les liens entre ces deux conceptions de l'éducation sont nombreux, il n'en demeure pas moins que nous sommes devant deux concepts distincts. Pour mettre fin à cette confusion, nous réduirons la portée du mot éducation à sa définition individuelle et nous appellerons enseignement la définition de l'éducation que nous avons qualifiée de sociale. De plus, nous nommerons éducation l'étude de la définition sociale de l'éducation et éducation celle de la définition individuelle.

L'objet de l'éducation est le concept d'éducation entendu dans le sens individuel du terme. Afin de comprendre la nature de l'éducation telle que nous l'entendons, il faut aussi distinguer la culture et l'éducation. La culture n'existe totalement que dans la collectivité; il est impossible de la retrouver en entier dans un seul individu. L'éducation est justement cette partie de la culture que la personne a assimilée.

La question touchant le pourquoi de l'éducation s'adresse à l'éducologie. La personne a-t-elle véritablement besoin d'être éduquée ou est-ce le contexte social qui nous pousse à croire que l'éducation est essentielle à l'individu? Si l'éducation est intrinsèquement nécessaire à la personne — c'est-à-dire si l'homme ne peut devenir homme que par l'éducation —, la question de la destination et du perfectionnement de la nature humaine peut se poser, question d'idéal civilisationnel s'il en est un!

L'objet de la pédagogie est l'enseignement. Elle pose la question du comment éduquer. Lorsqu'on accuse les concepteurs des sciences de l'éducation d'être utilitaristes et d'avoir une mentalité de gestionnaire, est-ce qu'on leur reproche de chercher à

concrétiser leur idéal? Il est possible et même nécessaire que la réflexion pratique sur l'éducation (pédagogie) se base sur une réflexion globale de l'homme et du rôle de l'éducation (éducologie). Les penseurs des sciences de l'éducation sont idéalistes en ce sens qu'ils jettent un coup d'œil plus philosophique sur l'éducation, mais peut-on leur reprocher de vouloir concrétiser leurs idéaux? Peut-on leur reprocher d'étudier la gestion de classe alors que tout novice sait fort bien que les plus beaux idéaux sont dépourvus de sens sans une gestion de classe qui rend propice la réalisation de cet idéal?

Maintenant, à savoir si la pédagogie est une science ou un art, tous répondront certainement un art, mais un art ayant pour fondement les plus solides bases théoriques possibles. Il est absurde de prétendre que l'art exclut la science. En fait, les théories des sciences de l'éducation doivent s'entendre comme un ensemble d'outils, un cadre d'analyse qui ne peut en aucun cas assurer un enseignement de qualité mais qui est toutefois essentiel à la mise en place de stratégies éducatives. Une condition nécessaire mais pas suffisante.

L'éducation est un art complexe qui se doit d'être perfectionné par de nombreuses générations, mais pour ne pas qu'une génération renverse ce qu'une autre aurait déjà construit, il faut que les automatismes de l'art d'éduquer soient analysés, conceptualisés et intégrés à une théorie cohérente et unifiée permettant de juger de la valeur d'une intervention éducative. Il est vrai de dire que les sciences de l'éducation tentent de développer une science utilitariste de l'enseignement. Par contre, il est faux de croire que l'art ne présuppose aucune théorie et qu'un idéal d'éducation possède une quelconque valeur si on ne tente pas de la concrétiser en tenant compte des limites imposées par le contexte social et économique.

Il faut être cerf-volant. Voler dans le ciel pour avoir une vue globale du problème et de ses enjeux. Mais s'attacher à la terre pour ne pas s'égarer. Ce dernier point semble regrettamment faire défaut aux auteurs de *Main basse sur l'éducation*.

IDÉES

L'UNICEF et les pays pauvres

Les enfants ont déjà payé la dette

Les banques doivent aussi assumer leur part de responsabilité dans l'endettement des pays pauvres

PAMELA WALDEN-LANDRY
Montréal

Le rapport de l'UNICEF intitulé *Le Progrès des nations* lance un appel vibrant pour l'annulation de la dette des pays pauvres. Pourquoi alors suis-je inquiète à l'annonce que le Canada achèverait sa contribution aux enfants du monde par la réduction de la dette? C'est que je me demande quelle dette sera réduite et avec quel argent.

On peut féliciter le premier ministre Chrétien d'avoir annoncé au printemps l'effacement de 100 % de la dette bilatérale, c'est-à-dire celle des pays pauvres envers le Canada. Notre pays pouvait à bon compte se donner en exemple à d'autres pays riches qui ne voulaient en effacer que 80 %.

Mais plus massive est la dette des pays pauvres envers les institutions financières internationales (IFI), par exemple la Banque mondiale, le Fonds monétaire international. Les prêts concédés imprudemment aux ex-colonies dans les années 70 sont devenus un cauchemar quand les taux d'intérêt ont grimpé à près de 20 % et que le prix des matières premières exportées des pays pauvres a chuté dramatiquement. Résultat: la valeur nominale des prêts a été remboursée plusieurs fois, aux dépens d'investissements dans la santé et l'éducation des enfants. Mais la dette a continué de s'accumuler.

Les pays pauvres et très endettés ne peuvent payer les intérêts que sur une partie de

leur dette envers les IFI. Or, le plan à l'étude impliquerait que le FMI vende l'or de ses réserves, investisse les sommes obtenues et utilise les intérêts pour financer la réduction de la dette. D'autre part, les pays donateurs, dont le Canada, ajouteraient des fonds. Si l'intention est d'utiliser nos taxes, ou pire encore, le budget d'aide pour rembourser aux banques la partie des prêts qui de toute façon ne leur étaient pas remboursés, je dis NON! Les banques doivent aussi assumer leur part de responsabilité dans l'endettement des pays pauvres.

Il faut que chaque dollar de réduction de la dette diminue réellement le paiement des intérêts sur la dette et se traduise par un dollar investi dans les services sociaux. Sinon, c'est une honteuse mascarade.

Pardonnez ma méfiance, mais au cours de la décennie 1990-2000, 150 pays devaient travailler à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Au lieu de faire les efforts nécessaires, le Canada, pays numéro un pour la qualité de vie, a réduit de moitié son budget d'aide en terme de pourcentage du produit national brut. C'est de justesse que le programme d'immunisation internationale a été sauvé et l'allocation pour l'éducation primaire plétine aux alentours de 1 % du budget d'aide. Précisément des domaines cruciaux pour le développement des enfants.

Pas un sou ne doit être enlevé à l'aide internationale pour la réduction de la dette. Il faut rétablir l'aide à son niveau d'avant les coupures et diriger toute augmentation vers les services sociaux de base. Si en quelques mois, 100 milliards de dollars ont pu être trouvés pour tirer d'affaire l'Asie de l'Est dont l'insolvabilité menaçait les économies occidentales, il doit y avoir moyen par exemple d'effacer la dette de l'Afrique, qui est de l'ordre de 200 milliards.



SATYAN — UNICEF
Au cours de la décennie 1990-2000, 150 pays devaient travailler à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Au lieu de faire les efforts nécessaires, le Canada, pays numéro un pour la qualité de vie, a réduit de moitié son budget d'aide en pourcentage en terme du produit national brut.

Un simulacre de justice en Tunisie

«C'est un procès inique: que les avocats se retirent!»

*Le tribunal a écouté mais jamais il n'a entendu.
Le pouvoir tunisien a pipé les dés de toute la procédure.*

HUGUES LANGLAIS

Avocat
Président de la Commission
droits de l'homme et devoirs de la défense
Association internationale des jeunes avocats (AIJA)
Mandaté comme observateur de l'AIJA,
l'auteur s'est rendu à quatre reprises à Tunis
pour suivre le procès de Radia Nasraoui

«C'est un procès inique: que les avocats se retirent!» C'est sur ces paroles de notre consœur Radia Nasraoui que s'est conclu le procès tenu à Tunis où elle était inculpée, avec 19 autres personnes, des étudiants pour la majorité, et son mari, Hama Hammami, le leader du Parti communiste ouvrier tunisien (PCOT), en fuite avec deux autres inculpés. Reporté à deux reprises pour décourager les nombreux observateurs internationaux qui suivaient l'affaire, le procès a débuté le 10 juillet 1999 à 11h pour se terminer le 11 juillet à 4h45 du matin. Un procès de 20 heures dans un climat tendu.

Toute cette affaire a débuté en février 1998 alors que Radia Nasraoui a comparu pour des étudiants arrêtés. Par la suite, elle est elle-même inculpée, en mars 1998, sous les mêmes chefs, soit: appartenance à un groupe criminel et terroriste, tenue de réunions non autorisées, incitation à la rébellion, diffusion d'informations mensongères en vue de troubler l'ordre public, diffamation envers les autorités et distribution de tracts. Depuis, toutes les accusations sont tombées contre M^e Nasraoui, sauf celle d'avoir tenu des réunions d'une association qui appelle à la haine, dans un procès de personnes dont elle est défend les intérêts en sa qualité d'avocate!

En raison de l'ensemble des inculpations au point de départ, le juge d'instruction l'assigne à résidence dans le territoire du grand Tunis avec interdiction de quitter le territoire tunisien. Son bureau est l'objet de trois vols mystérieux dont le dernier, en mars 1998, en pleine nuit, où tout son matériel professionnel disparaît: dossiers, ordinateurs, livres, etc.

Pour les autres, ils sont détenus préventivement depuis février et mars 1998 en attendant le procès. La loi tunisienne n'autorise pas la détention préventive au-delà de 14 mois. Qu'à cela ne tienne, le tribunal a prorogé sans droit la détention à deux reprises avant le procès malgré les protestations des avocats.

Devant le juge d'instruction, la défense avait demandé que des expertises médicales soient faites pour constater les marques de torture chez les inculpés. Le juge d'instruction n'a jamais pris une décision sur cette demande, contrairement à la loi. Le temps s'est écoulé et les plaies physiques ont disparu. Les demandes ont néanmoins été répétées pendant le procès.

Le procès

Quelque 140 avocats ont pris la défense du groupe. Tous les inculpés présents ont pris la parole pour répondre aux chefs d'inculpation.

Durant le procès, ils ont tous déclaré avoir été forcés, sous les menaces et la torture des policiers, de signer des déclarations impliquant Radia Nasraoui, sans en avoir lu le contenu. Ils font état de coups au corps et à la tête, au point d'en perdre connaissance, d'agressions physiques, de brûlures de cigarettes sur le corps, de privation prolongée de sommeil, de nourriture, de soins médicaux et de secousses électriques aux testicules. Une des inculpées, Iman Derwiche, a témoigné d'injections reçues contenant un produit provoquant des démangeaisons. De plus, comme elle commence à rendre compte de l'agression sexuelle dont elle a été victime, le tribunal l'interrompt brusquement et l'enjoint de se taire ou à défaut elle sera expulsée: «ses paroles offensent les bonnes mœurs!» Elle veut donner les noms de ses tortionnaires, le tribunal l'en empêche: «les circonstances n'intéressent pas le tribunal!»

Tous ont nié avoir tenu ou participé à des réunions du PCOT, tout en se déclarant membres actifs de l'Union générale des étudiants tunisiens (UGET), une association légalement reconnue. Ils nient tous avoir eu les documents prétendument saisis chez eux. Les déclarations préparées par les policiers ont toutes été faites avant l'heure et le jour des arrestations. C'est ainsi que Hafe Ben Rouina déclare avoir été arrêtée le 23 avril 1998 vers 23 h 30 alors que la déclaration qui lui a été présentée à ce moment portait la date du 24 avril. Les policiers lui ont répondu: «Allons faire un tour, au retour nous serons le 24!»

Tous nient toute forme de relation entre eux et Radia Nasraoui, sauf dans un cas où il y a un rapport de client à avocat. Dans ce cas précis, Lofti Hammami a été confronté par les policiers aux faits notés dans son dossier disparu lors des vols chez M^e Nasraoui, en violation du secret professionnel.

Au moment du témoignage de Radia Nasraoui, le tribunal l'enjoint de répondre par oui ou non seulement! Elle énonce que sa seule activité est de défendre les militants des droits de l'homme et de la liberté d'expression en Tunisie. Elle fait état de la surveillance constante dont elle est l'objet. Sur quoi le tribunal énonce: «Sans cette surveillance, votre mari ferait des réunions dans vos locaux!» Les éléments de l'accusation ne sont nullement corroborés ni contre elle ni contre aucun des inculpés d'ailleurs.

Le président du Tribunal lance des cris à tout moment contre les inculpés, l'auditoire et les avocats. Dès que les avocats ou les inculpés font référence à la liberté d'expression, aux condamnations de la Tunisie par le Comité des droits humains des Nations unies ou à la presse étrangère qualifiant la Tunisie d'État policier, le président du tribunal entre dans un état de colère et menace d'expulser ceux qui en ont fait état.

Ainsi, Tahar Sessi, un inculpé, est expulsé de la salle d'audience pour avoir dénoncé l'absence de liberté d'expression en Tunisie pendant son témoignage. Puis, à 4h30 du matin, pendant sa plaidoirie, l'avocat Bida soulève la question de la diffamation à l'ordre public et s'apprête à citer le *Nouvel Observateur* qui écrit que la Tunisie est un «État policier». Le tribunal refuse d'en-

tendre la citation. Dans son résumé pour consignation au procès-verbal de l'audience, le tribunal énonce que M^e Bida «a déclaré que la Tunisie était un État policier». Ce faisant, il pouvait se trouver inculpé lui-même de diffamation à l'ordre public. Les autres avocats présents demandent immédiatement la correction. Une violente échauffourée verbale s'ensuit. M^e Radia Nasraoui se lève et, malgré les cris et les protestations du tribunal énonce: «Vous menacez les avocats à tout moment. C'est un procès inique qui nie les droits de la défense. Je demande aux avocats de se retirer». Les avocats se retirent de la barre. À 4h45, le matin du 11 juillet 1999, le tribunal rejette toutes les demandes des avocats. Le verdict sera rendu le 14 juillet.

Le verdict

Ils sont tous trouvés coupables. Les peines d'emprisonnement vont de six mois à quatre ans de détention. M^e Nasraoui écope six mois de détention avec sursis. L'interdiction de circuler est levée. La défense fait appel immédiatement, ainsi que le parquet, lequel juge les sentences trop clémentes! La procédure suspend l'application de la mesure à l'encontre de M^e Nasraoui seulement.

Tous les points découlant des faits ou du droit et justifiant le rejet des accusations et la libération des inculpés ont été présentés. Aucun magistrat soucieux d'une véritable justice ne pouvait rester insensible aux témoignages des inculpés et aux arguments des plaideurs.

L'appel

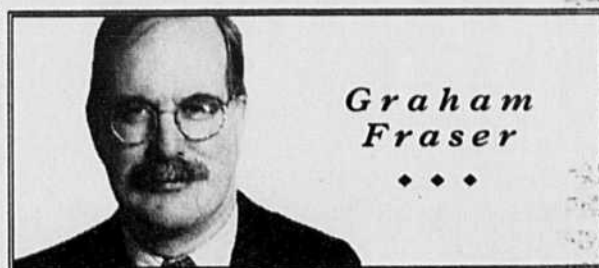
L'appel est porté au rôle du 3 août 1999. Comme les motifs écrits de la décision portée en appel ne sont pas encore connus de la défense, celle-ci demande le report de l'audition de l'appel. Magnanime, le tribunal accorde un report de trois jours. Au moment de l'appel le 6 août dernier, les inculpés commencent à témoigner. Au moment de témoigner de l'agression sexuelle dont elle a été victime, Himen Delroux est expulsée de force de la salle d'audience malgré les cris et les protestations de la famille et des avocats. Les avocats se retirent de la barre de nouveau. Le tribunal d'appel maintient la décision.

Conséquences

Dans les faits, des innocents se retrouvent derrière les barreaux. De son côté, M^e Nasraoui, même en liberté, perd son titre professionnel en raison de la déclaration de culpabilité. La demande de lui retirer son titre n'a pas encore été faite par la poursuite, laquelle s'y appliquera dès la première occasion. Le Barreau de Tunis devra se soumettre à cette demande.

La tenue de ce procès indique clairement que la dissidence n'est pas permise en Tunisie. Il fallait faire un simulacre de procès pour faire taire les critiques. Le tribunal a écouté mais jamais il n'a entendu. Le pouvoir tunisien a pipé les dés de toute la procédure.

Le recours en cassation possible n'offre aucune garantie de justice et ne suspend pas les sentences. Le seul espoir d'une véritable justice demeure dans un recours devant le Comité des droits humains des Nations unies. En attendant, il incombe aux organisations internationales et aux gouvernements étrangers présents au procès de prendre le relais et de continuer à rendre compte de ce qui se passe en Tunisie.



Plus ça change...

Chaque fois qu'on s'imagine que les Forces armées canadiennes ont tiré des leçons d'un événement, qu'il s'agisse du scandale de la Somalie ou des cas d'agressions sexuelles, une douche froide nous tombe dessus.

Cet été, un autre scandale nous a montré que les militaires, comme les Bourbons, n'ont rien appris, ni rien oublié.

Depuis un mois nous est rapportée au compte-gouttes l'histoire de la contamination possible des soldats en Croatie par des matières toxiques — et la réaction des autorités militaires à cette possibilité.

L'épisode le plus récent de cette farce triste a eu lieu mardi dernier, quand le ministre de la Défense, Arthur Eggleton, et le chef d'état-major de la Défense, le général Maurice Baril, ont annoncé que la direction de l'enquête militaire allait être assurée par le colonel Joe Sharpe plutôt que par le colonel Howie Marsh, comme prévu initialement.

Résumons l'affaire. En 1993, la deuxième rotation du bataillon de la Princess Patricia Canadian Light Infantry était en poste en Croatie, dans la région surnommée «The Medak Pocket», coincée entre des troupes serbes et les troupes croates, qui lançaient alors une attaque pour vider la Krajina des Serbes.

Pour se protéger contre le bombardement croate, les soldats canadiens ont renforcé leur camp à l'aide de sacs, remplis en vitesse d'un sable coloré en provenance d'un ancien site industriel.

«On n'a pas réalisé le danger à l'époque et on n'a probablement fait aucun test, reconnaissait le lieutenant-colonel J. T. Calvin. Nous étions plutôt préoccupés par les risques immédiats de bombardement.»

Déjà, les soldats étaient nerveux. Il y avait des rumeurs selon lesquelles le site avait été contaminé par de l'uranium; on faisait même de l'humour noir à ce propos. En effet, il n'y avait aucune radioactivité sur le site, mais la présence de bauxite et de BPC était évidente.

En 1994, la quatrième rotation — le premier bataillon des Patricias — se retrouva dans le même secteur et un officier, le D^e Eric Smith, s'inquiéta de l'impact nocif possible de ces sacs de sable. Il demanda une étude environnementale et fit analyser le sol.

À son retour au Canada, il écrivit des lettres à être insérées aux dossiers des soldats signalant que ces derniers avaient été en contact avec des contaminants pendant leur séjour en Croatie: des BCP et de la bauxite.

En 1995, on prépare une note à l'intention du ministre David Collette afin qu'il puisse dire en Chambre que le D^e Smith avait agi de bonne foi en écrivant lesdites lettres et que des médecins faisaient enquête. Mais aucune question n'a été posée à ce sujet.

Trois ans plus tard, en avril 1998, le lieutenant-colonel Calvin écrit à l'inspecteur de commandement de la Force terrestre — celui qui est responsable des enquêtes internes de l'armée — pour l'informer que les Casques bleus qui ont servi en Croatie sous son commandement sont malades, que les médecins militaires d'Ottawa ne s'en préoccupent pas et qu'il a même entendu dire qu'une lettre, insérée dans les dossiers des soldats d'une autre rotation, avait été retirée des dossiers.

C'est invraisemblable, ajoute-t-il, si cela était le cas, il s'agirait d'un acte illégal.

La lettre du colonel entraîne l'ouverture d'une enquête — mais quand celui-ci est transféré, l'enquête est interrompue. L'inspecteur lui-même est transféré, remplacé par le colonel Howard Marsh, à qui le lieutenant-colonel Calvin avait déjà fait part de ses inquiétudes. Mais le colonel Marsh se rend compte avant le mois d'octobre que l'enquête est au point mort.

En novembre 1998, le livre *Tested Mettle* de Scott Taylor et Brian Nolan sort, qui raconte en détail les difficultés des soldats canadiens en mission de paix en Bosnie et en Croatie et les maladies dont ils ont souffert.

Soudain, les militaires s'activent et préparent des réponses pour le ministre. Dans ces notes, on reconnaît que les lettres du D^e Smith ont été retirées des dossiers et on avoue que l'armée canadienne n'a pas la capacité de faire une évaluation environnementale des dangers qui menacent les soldats.

En février, après une évaluation méticuleuse des dossiers, le colonel Shane Vahey recommande une commission militaire d'enquête et une politique d'explication ouverte immédiate de la situation — au public et aux soldats.

C'est essentiel pour préserver la crédibilité de l'armée, dit-il. Mais ce n'est qu'en juillet, lorsque le député Art Hanger du Reform Party reçoit des centaines de pages de notes de service et des courriels sur l'accès à l'information que l'armée agit.

Enfin, on crée la commission d'enquête recommandée en février. Mardi dernier, deux semaines plus tard, on reconnaît que le colonel Marsh n'est peut-être pas la bonne personne pour présider cette commission, qu'il y aurait peut-être apparence de conflit d'intérêts étant donné qu'il est impliqué dans cette histoire. Ah oui?

La mesquinerie du quartier général militaire ne surprend guère personne. Ce qui continue de surprendre et de choquer, c'est le fait qu'après la Somalie, après tous les scandales d'agressions sexuelles, la seule chose qui fait bouger la haute direction, c'est la possibilité d'une mauvaise publicité. Car en cinq ans, en effet, les seuls événements qui ont pu provoquer une réaction de la part de la direction des Forces armées furent la publication d'un livre-choc, la sortie de documents par un député de l'opposition et, enfin, la réaction des journalistes à la nomination d'un officier déjà impliqué dans l'affaire à la tête de la commission militaire d'enquête.

Plus ça change...

Graham Fraser est correspondant parlementaire pour The Globe and Mail à Ottawa.

gfraser@globeandmail.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphanie Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Genevieve Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TRAVAIL Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Les points saillants

Accords internationaux

À l'instar du Québec, les autres provinces souhaitent désormais être mises à contribution à toutes les étapes (négociation, mise en œuvre et gestion) de l'élaboration d'accords internationaux. Pour encadrer ce processus, les premiers ministres demandent de l'inscrire au sein d'un accord fédéral-provincial-territorial avant la fin de l'année. Les leaders provinciaux pourraient ainsi prendre part à la nouvelle série de négociations multilatérales sur le commerce de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) qui devraient aborder un thème cher à plusieurs premiers ministres provinciaux: l'agriculture et la construction navale.

Santé

Les provinces réclament prioritairement du gouvernement fédéral un financement stable et prévisible, l'amélioration des soins de santé et une clarification des rôles et des responsabilités des ordres de gouvernement.

Construction navale

Lors des discussions à l'OMC, les premiers ministres ont demandé à Ottawa d'éliminer les subventions gouvernementales aux chantiers maritimes des pays étrangers ou d'instaurer une politique nationale de construction navale.

Agriculture

En raison de la crise du revenu agricole occasionnée par la chute des prix et les catastrophes naturelles, les provinces conviennent de modifier les programmes actuels de protection du revenu des agriculteurs.

Infrastructures

Les provinces veulent voir Ottawa participer à un programme d'amélioration des routes où les ressources financières équitables seraient gérées par les provinces selon des priorités qu'elles auraient préalablement établies.

Enfants

Les premiers ministres provinciaux ont souligné le lancement réussi de la Prestation nationale pour enfants mais demandent à Ottawa de les faire collaborer à l'avenir à tout nouveau programme concernant les enfants.

Assurance-emploi

Toutes les provinces réitèrent leur demande de réduction des cotisations à l'assurance-emploi en plus d'exprimer leur préoccupation pour la situation des travailleurs saisonniers et à temps partiel.

Autoroute de l'information

Les provinces veulent améliorer la coordination entre les différents ordres de gouvernement afin de diminuer les chevauchements et maximiser le potentiel de l'autoroute de l'information.

Commerce intérieur

Les premiers ministres souhaitent renforcer le commerce interprovincial en poursuivant la mise en œuvre complète de l'ACI (Accord sur le commerce intérieur).

Prostitution juvénile

Les provinces harmoniseront leur législation afin d'améliorer la protection et les interventions auprès des enfants impliqués dans la prostitution.

Compétitivité dans le Nord

Les premiers ministres donnent leur accord au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut en vue d'accroître leur contrôle sur leurs ressources et services.

Politiques sociales

À l'exception de Lucien Bouchard qui n'a pas signé l'accord sur l'union sociale, les premiers ministres ont entériné les recommandations du rapport d'étape sur le renouvellement des politiques sociales: union sociale, plan d'action national pour les enfants, santé, services aux personnes handicapées, marché du travail et éducation.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec. H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

OTTAWA

La balle est dans le camp du gouvernement fédéral, reconnaît Lucien Bouchard

SUIITE DE LA PAGE 1

suggestions provinciales. Ces dernières sont nombreuses et éparées, allant de l'aide aux agriculteurs à un programme d'infrastructures routières, mais pour ce qui est de l'essentiel, elles sont assez simples. Les premiers ministres provinciaux se sont en effet entendus pour exiger une baisse de l'impôt fédéral durable et substantielle et un rétablissement complet du Transfert social canadien, en particulier pour l'éducation postsecondaire.

Les chefs de gouvernement n'ont cependant pas précisé l'importance de la baisse d'impôt souhaitée, ni les groupes de contribuables qui devraient en bénéficier, laissant ainsi au fédéral, comme l'a compris M. Martin, le soin de décider.

Le premier ministre Lucien Bouchard, qui doit en tant que président de la conférence transmettre les demandes provinciales au premier ministre fédéral Jean Chrétien, a reconnu d'ailleurs que la balle était maintenant dans le camp d'Ottawa. «Le gouvernement fédéral devra arbitrer. C'est à lui de le faire. Nous avons pensé que ce n'est pas à nous de jouer au ministre des Finances fédéral. Il faut qu'il puisse, à partir des positions que nous avons prises, des attentes de la population et de la connaissance qu'il a de ses paramètres budgétaires, prendre les décisions qui s'imposent», a-t-il dit lors de la conférence de presse de clôture.

M. Bouchard a toutefois rejeté une hypothèse avancée hier dans une étude publiée par la Banque Royale. Selon cette étude, qui estime que le surplus fédéral atteindra dans cinq ans 25,9 milliards, Ottawa pourrait d'ici là baisser les impôts personnels de 20 % en moyenne tout en maintenant ses dépenses par habitant et des réserves pour éventualité importante.

«[L'économiste en chef John] McCallum signale que [cette baisse de] 20 % serait pour un gouvernement qui aurait pour seule priorité de réduire les impôts. Il y a bien sûr cette priorité de réduire les impôts, mais nous avons convenu hier de restaurer les transferts de paiement», a indiqué M. Bouchard.

Mais cette étude, a-t-il poursuivi, montre que le fédéral

a les moyens de mettre les deux volets de la proposition provinciale en œuvre. «Hier, nous avons référé à des études qui fixaient [les surplus] à un minimum de 10 milliards par année. Aujourd'hui, nous avons l'étude de la Banque Royale qui nous annonce que les surplus atteindront, en l'an 2004-05, le montant de 25 milliards par année», a insisté M. Bouchard. Il a toutefois évité de mentionner les prévisions de l'institution financière pour l'année en cours, soit 5,4 milliards.

Paul Martin, lui, n'a pas manqué de le faire, jugeant ce dernier chiffre nettement plus plausible que celui avancé par les premiers ministres. «A court terme, ce document offre des prévisions plus réalistes que les autres études», a-t-il indiqué, ajoutant que ses auteurs s'approchaient davantage de «l'échéancier fédéral».

Mais il a, à son tour, rejeté ce qui ne lui convenait pas, soit les projections à long terme de la banque. Comme il en a l'habitude, il a mis en doute la fiabilité de ce genre de prévisions sur cinq ans.

Le plus ironique de tout cela est que, si certaines revendications provinciales peuvent donner des munitions aux partis d'opposition fédéraux, ce sera le contraire de la conclusion principale de la conférence. «Le fait que les premiers ministres, qui sont de tous les partis, nous aient sanctionnés ne nous nuira pas aux Communes», a d'ailleurs reconnu le ministre Martin.

Un bref échange entre les premiers ministres ontarien et terre-neuvien Mike Harris et Brian Tobin en a offert un échantillon. «Il y a quatre ans, le gouvernement fédéral jugeait les baisses de taxes stupides, ridicules. [...] C'était le genre de langage que j'entendais. Maintenant, le premier ministre fédéral, le ministre fédéral des Finances, les journalistes s'interrogent plutôt sur la taille de ces réductions. N'est-ce pas un jour excitant pour le Canada? [...] Ce pays revient de loin», a déclaré M. Harris avec un plaisir évident.

Seul premier ministre libéral présent et ancien ministre de Jean Chrétien, Brian Tobin lui a rappelé les origines de «l'approche équilibrée» acceptée la veille. «Vous avez raison, Mike, quand nous adoptons le programme Chrétien, nous faisons des progrès ensemble.»

UNIS

«Nous travaillons pour tout le monde sans ligne politique partisane»

SUIITE DE LA PAGE 1

Canada» à cette conférence et dans quelle mesure il n'a pas démontré que le Canada pouvait bien fonctionner. M. Bouchard a indiqué que la rencontre ne portait aucunement sur la Constitution mais bien sur la compétitivité. «Ce qui était à l'ordre du jour, c'est de faire de toutes les provinces canadiennes et du Canada tout entier, y compris le Québec, des sociétés et des économies compétitives qui pourraient créer de l'emploi et [de soutenir] des programmes sociaux généreux qui tiennent compte des valeurs de compassion qui sont les nôtres», a-t-il livré. Si le Québec dispose d'une économie forte, ce sera beaucoup plus facile pour tous, fédéralistes ou souverainistes, de promouvoir leur cause respective, a soutenu M. Bouchard. «Nous travaillons donc pour tout le monde sans ligne politique partisane», a-t-il dit. Pour M. Bouchard, les discussions qui ont eu cours cette semaine font la démonstration qu'il est facile d'en arriver à des ententes entre les provinces sur des questions économiques et sur ce qu'elles ont en commun.

Le premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, a indiqué, pour sa part, que l'élément le plus important des discussions qui se sont déroulées cette semaine, c'est l'équilibre.

«L'équilibre est le mot juste», a renchéri le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Tobin, un équilibre entre les baisses d'impôt durables dont les Canadiens ont les moyens et le réinvestissement dans les programmes so-

ciaux, ce que rend possible le contrôle adéquat des déficits. «Mike [Harris], tu as raison. Quand nous adoptons le programme de Chrétien, nous faisons des progrès ensemble», a avancé M. Tobin, le seul premier ministre d'allégeance libérale du groupe.

Evidemment, les propos de M. Tobin dépassaient sciemment la pensée de son homologue de l'Ontario. «Quel grand jour pour le Canada», s'est exclamé avec enthousiasme Mike Harris. «Il y a quatre ans, le gouvernement fédéral disait que les baisses d'impôt étaient ridicules en espérant que personne n'en parle. Il y a trois ans: "Elles ne fonctionnent pas." "Qui en veut?" "Peut-on imaginer quelque chose d'aussi stupide?" C'était le genre de propos que j'entendais. Aujourd'hui, le ministre fédéral des Finances et tous les journalistes disent: "De quelle ampleur devraient être les baisses d'impôt?"»

M. Harris a rappelé que le gouvernement fédéral avait considérablement sous-estimé ses surplus budgétaires au cours des dernières années. «Pourquoi? Pour garder à distance les dépensiers qui sont au gouvernement», a-t-il dit. «Ce qui importe, c'est qu'avant d'embarquer dans tout nouveau programme, [le fédéral] finance convenablement les programmes actuels que les Canadiens chérissent et veulent: les soins de santé, l'éducation et les programmes sociaux. Ils ne sont pas convenablement financés par le gouvernement fédéral», a dit M. Harris, qui résume ainsi la position commune que les provinces défendent depuis quelques années.

COUR SUPRÊME

L'UQCN croit nécessaire de défendre «l'un des principaux acquis du droit environnemental québécois des vingt dernières années»

SUIITE DE LA PAGE 1

Pendant que les bulldozers commencent à creuser au bas de la côte au début de juin, l'avocat Franklin S. Gertler prenait le dossier en main. Ce dernier est bien connu pour sa victoire retentissante dans l'illégalité des décrets d'urgence adoptés pour la construction de la ligne électrique Hertel-Des Cantons. M^r Gertler a envoyé le 4 juin une mise en demeure au gouvernement, l'informant de ne pas commencer les travaux tant que la période suivant le jugement d'appel n'est pas écoulée. Le document a été ignoré, les travaux se sont poursuivis et la Cour suprême a été saisie hier du dossier.

Cette fois-ci, il s'agira non pas de démontrer la mauvaise foi du gouvernement mais plutôt de contester l'interprétation de certains articles de la loi sur l'environnement. M^r Gertler se souvient d'une cause entendue en Cour suprême en 1992 concernant le droit environnemental. «La cour avait statué que la loi environnementale avait préséance et que les autres devaient s'y ajuster. Ici, on a fait exactement le contraire, rappelle Franklin S. Gertler. On ne plaidera pas que le ministre Jacques Brassard n'avait pas à cœur l'intérêt public, mais sa fin ne justifie pas les moyens.»

Grâce à la Loi d'accès à l'information, l'avocat et l'UQCN ont mis la main sur certaines lettres échangées entre les fonctionnaires. On y apprend entre autres que le gouvernement avait l'intention de demander un décret dès janvier 1998, soit trois mois avant la tragédie des Eboulements. Le sud-ouest du Québec était alors paralysé par le verglas et le gouvernement s'appretait en même temps à adopter une pluie de décrets concernant la ligne Hertel-Des Cantons. Ce qui fait dire à M^r Gertler que cette solution était à la mode...

Les décrets n'ont finalement pas été nécessaires puisqu'au moment où la Cour supérieure convoquait le ministre des Transports en novembre 1998, le ministre Brassard annonçait, à la surprise de tout le monde, une phase II à la reconstruction de la grande côte. Cette phase II consiste à refaire un tronçon de la rue Félix-Antoine-Savard dans le village de Saint-Joseph-de-la-Rive, au pied de la côte. La largeur moyenne de la route à reconstruire passait donc de 42 mètres à 35 mètres.

Le juge Gerald Boisvert de la Cour supérieure avait re-

jeté la plainte des environnementalistes, même si «en allongeant son projet pour y inclure l'élargissement et l'asphaltage de la rue F.A. Savard, le ministre des Transports a réussi à éluder l'obligation de respecter les exigences» de la loi sur l'environnement. Il faut croire que le gouvernement craignait la grogne des écologistes puisque, dans une note de service rédigée par Luc Bergeron du MTQ en avril 1998, celui-ci soulignait la surveillance dont son ministère faisait l'objet. «[Les groupes écologistes] utiliseraient probablement tous les mécanismes prévus pour tenter de soumettre le projet à une étude d'impact et des audiences publiques.»

Le gouvernement québécois a jusqu'au 13 septembre pour envoyer une réponse à la Cour suprême et l'UQCN disposera ensuite de sept jours pour répliquer. Les juges examineront ensuite la cause et décideront s'ils convoquent les parties. Cette décision n'est toutefois pas attendue avant l'hiver.

L'UQCN a choisi d'aller de l'avant parce qu'elle croit qu'il est «nécessaire de défendre l'un des principaux acquis du droit environnemental québécois dans les vingt dernières années, soit le droit des citoyens de participer aux décisions ayant des conséquences majeures sur l'environnement», indique le président Harvey Mead.

Les environnementalistes n'ont pas demandé d'injonction pour arrêter les travaux. M^r Gertler estime très minces les chances d'en obtenir une face à un gouvernement qui invoquerait sans doute l'intérêt public pour aller de l'avant. Mais ça n'enlève rien aux chances de succès de sa cause puisque, rappelle-t-il, les citoyens du Val-Saint-François s'étaient vu refuser une injonction avant que la cour ne leur donne raison sur toute la ligne après le procès.

Franklin Gertler admet que sa cause n'est pas gagnée d'avance mais se dit confiant avec les nouveaux éléments qu'il veut présenter en cour. Mais même si la Cour suprême décidait d'entendre la cause et qu'elle rendait un jugement favorable aux écologistes, le mal serait déjà fait dans Charlevoix. Comme il l'a été dans le Val-Saint-François. «Il y a un parallèle avec Hertel-Des Cantons. Dans les deux cas, on a profité d'une catastrophe et on a voulu trouver un bouc émissaire. Il y a cette maladie de vouloir contrôler les aspects de la nature qui nous échappent. Ici, on a eu un accident mortel, alors on pend la côte...»

ALCOA

SUIITE DE LA PAGE 1

Péchiney, avant d'imposer une fusion à trois, intégrant Algroup. L'indépendance de Péchiney était alors menacée à court terme, malgré sa toute nouvelle aisance financière grâce à un programme draconien de réduction de coûts et à la cession de 54,5 % de son activité dans la boîte-boisson.

Selon son président Jean-Pierre Rodier: «L'alternative était claire: ou nous restions indépendants, en courant le risque de voir d'autres groupes se rapprocher et de nous retrouver marginalisés, ou nous voulions maîtriser notre destin et nous entreprenions une fusion qui nous permettait de créer un leader mondial», a-t-il déclaré au quotidien français Le Monde daté d'aujourd'hui.

Alcan et Algroup l'avaient prévenu qu'ils se passeraient éventuellement du groupe français en réalisant une fusion à deux, fragilisant un peu plus Péchiney. La décision d'enterrer Péchiney n'avait «pas été facile» à prendre, a-t-il affirmé.

Dans ce regroupement à trois, Alcan devrait retenir 44 % de la nouvelle entité, Péchiney 29 % et Algroup, 27 %. Comme un mariage à trois n'est pas toujours facile à réaliser, deux offres publiques d'échange seront lancées par Alcan. L'une visant l'émission de 1,78 action d'Alcan pour chaque action de Péchiney, et une autre proposant 20,62 actions d'Alcan pour chaque action d'Algroup. Le tout étant conditionnel au dépôt, dans les deux cas, d'au moins les deux tiers des actions visées.

Selon les modalités retenues, l'accord initial prévoit un regroupement entre Alcan et Algroup, selon les termes de l'accord bilatéral de fusion conclu entre les deux. Il est prévu que Péchiney s'y joigne après consultation de son comité d'entreprise. Cependant, «aucune des deux offres ne sera subordonnée à la suite positive de l'autre. Les offres ne sont pas réciproquement conditionnelles, chacune des offres pouvant être finalisée sans l'autre. Une hypothèse réaliste, donc, est que seulement l'une des deux offres soit réalisée», a pris soin d'ajouter Alcan, dans son communiqué. Des indemnités de rupture de 100 millions \$ US seront versées si la fusion entre Alcan et Algroup achoppe. Cette pénalité passera à 150 millions \$ US s'il y a une rupture de l'accord à trois.

Cette transaction, si elle se concrétise, donnera naissance à un géant de l'aluminium coiffant un chiffre d'affaires de 21,6 milliards \$ US réparti équitablement entre l'Europe et l'Amérique du Nord, et une capitalisation boursière de 19 milliards. Dans l'aluminium, la nouvelle entité, appelée momentanément A.P.A., doit occuper le premier rang avec un chiffre d'affaires de 17,4 milliards, et le même rang dans l'emballage souple et de spécialités avec des revenus de 4,2 milliards.

Algroup se départira de ses activités chimiques

Au total, A.P.A. exploitera un réseau de 159 usines réparties dans 59 pays, avec un effectif d'environ 91 000 personnes, placé sous la responsabilité du siège social demeurant montréalais mais grossi à des dimensions internationales. «La société-mère du nouveau groupe sera canadienne. Son siège social sera situé à Montréal avec des sièges régionaux en Europe. Les bureaux chef de la direction seront à New York», ont souligné les trois partenaires, dans le communiqué conjoint.

Jacques Bougie a insisté: «Ne commencez pas à débattre de la question du siège social montréalais et de mon bureau de direction à New York. Vais-je passer mon temps à New York? Disons que je vais passer la majeure partie de mon temps dans les avions. Cette compagnie sera canadienne et son siège social est à Montréal. Le bureau de direction à New York emploiera entre 6 et 12 personnes et il a pour fonction de maintenir une certaine proximité avec les milieux financiers. A Montréal, le siège social aura la même taille, sinon une taille accrue, ne serait-ce que par sa nouvelle dimension internationale.»

Le nouveau groupe sera dirigé par Jacques Bougie, à titre de chef de la direction, et par le numéro un de Péchiney, Jean-Pierre Rodier, à titre de président et chef de l'exploitation. Il est toutefois prévu que M. Bougie quitte ses fonctions après deux ans, le temps que l'intégration harmonieuse des trois sociétés soit complétée. Il sera alors remplacé par Jean-Pierre Rodier à titre de chef de la direction.

Lucien Bouchard se réjouit

Mis au courant, la veille, des détails de la transaction lors d'un appel logé par M. Bougie, le premier ministre Lucien Bouchard n'a pu qu'applaudir à cette transaction. Au cours d'un point de presse, il a estimé que cette fusion sera avantageuse pour le Québec. «Alcan sera porteuse de la fusion et gardera son siège social à Montréal. Il deviendra le plus gros producteur d'aluminium au monde. Ça veut dire que nous sommes entrés dans les ligues majeures», a-t-il dit, en substance. M. Bouchard a également souligné que Jacques Bougie l'avait assuré de la sauvegarde des emplois au Québec.

En conférence de presse tenue à Londres le chef de la direction d'Algroup, Sergio Marchionne, a souligné qu'il pourrait y avoir des fermetures d'usines, même si les détails entourant ces fermetures ne sont pas encore connus. On a plutôt préféré parler de gains de synergie de 600 millions \$ US, non récurrents, qui comprendraient une réduction d'environ 5 % des effectifs totaux, essentiellement en Europe. Un pourcentage inférieur aux attritions annuelles, prend-on soin de préciser.

On croit également pouvoir atteindre des gains de synergie de 600 millions \$ US par année d'ici deux ans, qui s'ajouteront aux programmes d'amélioration des résultats déjà menés par les trois partenaires. L'on pense, ici, aux réductions des frais commerciaux et d'administration, des frais généraux et des achats, de l'optimisation des frais en R-D découlant des regroupements, ainsi qu'à la rationalisation des usines. Environ 80 % proviendront du secteur de l'aluminium et le reste sera réalisé au niveau du secteur des emballages. «A.P.A. aura une structure de coûts durablement compétitive dans le secteur de l'aluminium primaire, contrôlant deux millions de tonnes de capacité d'électrolyse dans le premier tiers de la courbe de coûts», ajoute-t-on.

«Activités et technologies complémentaires, maintien durable de faibles coûts de production d'aluminium primaire, dimension mondiale dans le domaine de la transformation d'aluminium et meilleur positionnement pour croître et se développer», ont résumé les trois sociétés, qui rappellent que les clients des marchés de l'aluminium et des emballages spéciaux procèdent eux-mêmes à des regroupements.

Selon les données pro forma, la nouvelle entité aurait eu, en 1998, un bénéfice d'exploitation de 2,5 milliards \$ US sur la base d'un prix moyen de l'aluminium de 1380 \$ US la tonne. Toujours en fonction de ce prix, et compte tenu des gains de synergie, A.P.A. vise un bénéfice d'exploitation de 4,2 milliards \$ US d'ici 2002, soit une amélioration de 3,40 \$ US par action. La sensibilité du résultat avant impôts à une variation du prix de l'aluminium de 100 \$ US la tonne serait de l'ordre de 330 millions \$ US, a-t-on ajouté.

Dopée en Bourse, l'action d'Alcan a fermé hier à 54,55 \$ sur le parquet de la Bourse de Montréal, en hausse de 4,05 \$. La veille, sous le coup des rumeurs touchant cette transaction, elle avait progressé de 2,90 \$.

Avec l'Agence France-Presse
Voir autres informations, page B 2